

XII

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA DEFENSE NATIONALE

POUR L'EXERCICE 1927.

XII

BEGROOTING

VAN HET

MINISTERIE VAN LANDSVERDEDIGING

VOOR HET DIENSTJAAR 1927.

(2)

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous, présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Défense Nationale et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Défense Nationale pour l'exercice 1927 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de . . . fr. 444,246,979

2° Pour les dépenses exceptionnelles (*y compris une somme de 12,339,000 francs pour les dépenses des cessions et prestations à consentir à d'autres départements ministériels et à des tiers et dont le montant est versé au Budget des Voies et Moyens*), à la somme de 153,359,870

Soit ensemble, à la somme de . . . fr. 597,606,849

conformément au tableau ci-annexé.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op de voordracht van Onze Ministers van Landsverdediging en van Financiën en volgens advies van Onzen Minister-raad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EERSTE ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Landsverdediging voor het dienstjaar 1927 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van fr. 444,246,979

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven (*met inbegrip van eene som van 12,339,000 frank voor de uitgaven wegens overdrachten en verstrekkingen toe te staan aan andere ministerieele departementen en aan derden en waarvan het bedrag gestort wordt op de Begrooting van 's Lands Middelen*), op de som van 153,359,870

Te zamen, op de som van fr. 597,606,849

overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

ART. 2.

Les objets mis hors de service, ainsi que les déchets, issues, sous-produits, etc., provenant du Service de l'Intendance et des Établissements hospitaliers de l'armée, seront vendus par les soins de l'Administration de la Défense Nationale, et les sommes perçues de ce chef viendront en déduction du montant des demandes de fonds, à formuler pour achats d'objets, denrées, etc.

Il en est de même des recettes effectuées à divers titres au profit des différents services des corps de troupes et des établissements de la régie militaire.

D'autre part, les sommes que percevront les divers établissements et services de l'armée autres que ceux visés aux deux alinéas précédents, du chef de fournitures et travaux effectués pour compte des organismes de l'armée ou de la gendarmerie, d'autres Départements ministériels et de tiers, sont versées au Trésor. Toutefois, la valeur des cessions faites entre établissements et services émergeant au même article budgétaire n'est pas payée; ces cessions font l'objet de « factures d'ordre » ne donnant pas lieu à liquidation.

Certaines fournitures, cessions ou prestations, se rapportant aux besoins courants des services généraux de l'armée émergeant à des articles budgétaires différents, pourront également faire l'objet de « factures d'ordre », sur autorisation expresse du Ministre.

ART. 3.

Le Ministre de la Défense Nationale est autorisé à contracter deux années avant l'ouverture de l'exercice qui doit supporter la dépense, pour l'achat des cuirs pour chaussures nécessaires à l'armée.

ART. 2.

De buiten dienst gestelde voorwerpen, evenals de afval, de eetbare afval, de bijproducten, enz., voortkomende van den Dienst der Intendantie en der Hospitaalinstellingen van het leger, dienen door toedoen van het Bestuur van Landsverdediging verkocht, en de opbrengst daarvan moet afgetrokken worden van de gevraagde sommen voor aankoop van voorwerpen, eetwaren, enz.

Hetzelfde geldt voor de verschillende ontvangsten ten bate van de verschillende diensten der troepenkorpsen en inrichtingen der militaire regie.

Anderzijds, moeten de sommen, ingetrokken door verschillende, andere dan de onder de twee voorgaande alinea's bedoelde inrichtingen en diensten van het leger wegens werken en leveringen, gedaan voor rekening van organismen van het leger of der gendarmerie, van andere ministerieele Departementen en van derden, bij de Schatkist gestort worden. Het bedrag der overlatingen tusschen inrichtingen en diensten, die in hetzelfde begrootingsartikel begrepen zijn, wordt, echter, niet uitbetaald; deze overlatingen worden het voorwerp van « rekeningen voor order » die geen aanleiding tot vereffening geven.

Sommige leveringen, overlatingen of verstrekkingen, in verband met de gewone behoeften der algemeene diensten van het leger, die in verschillende begrootingsartikelen begrepen zijn, kunnen, eveneens, bij uitdrukkelijke toestemming van den Minister, het voorwerp zijn van rekeningen voor order.

ART. 3.

De Minister van Landsverdediging mag, twee jaar vóór het dienstjaar waarop de uitgave moet aangerekend worden, overeenkomsten sluiten voor den aankoop van het schoenleder ten behoeve van het leger.

ART. 4.

Les indemnités à payer aux habitants pour le logement et, le cas échéant, pour la nourriture des officiers, sous-officiers et soldats, sont fixées, pour l'exercice 1927, d'après les bases ci-après :

I. — *Logement.*

Pour les troupes installées en cantonnement ordinaire :

1° Par logement d'officier général et par nuit : 3 francs ;

Par logement d'officier supérieur et par nuit : 2 francs ;

Par logement d'officier subalterne et par nuit : 1 franc ;

Lorsque la troupe est cantonnée d'une façon durable, les indemnités sont réduites de moitié à partir du quatrième jour ;

2° Par lit de sous-officier et soldat et par nuit : 20 centimes ;

Pour les troupes installées en cantonnement-abri :

1° La paille de couchage étant fournie par l'Administration militaire, par homme et par nuit : 5 centimes ;

2° La paille de couchage étant fournie par l'habitant :

a) Par homme, pour la première nuit : 30 centimes ;

b) Pour les nuits suivantes jusqu'à renouvellement de la paille : 5 centimes.

II. — *Nourriture.*

Pour les officiers, d'après les prix usuels dans les localités ;

Pour les sous-officiers et soldats, par jour : 6 francs.

ART. 5.

Les habitants qui devront pourvoir au logement des chevaux, mulets ou

ART. 4.

De aan de inwoners te betalen vergoedingen voor inkwartiering en, desgevallend, voor voeding van officieren, onderofficieren en soldaten, zijn voor het dienstjaar 1927 naar de volgende grondprijzen vastgesteld :

I. — *Inkwartiering.*

Voor de met gewoon kantonnement ingekwartierde troepen :

1° Per opperofficier-logement en per nacht : 3 frank ;

Per hoofdofficier-logement en per nacht : 2 frank ;

Per lagerofficier-logement en per nacht : 1 frank ;

Wanneer de troep op blijvende wijze gekantonneerd is, worden de vergoedingen van den vierden dag af met de helft verminderd ;

2° Per onderofficier- en soldatenbed en per nacht : 20 centiem ;

Voor de met schuilkantonnement ingekwartierde troepen :

1° Het slaapstroo door het Militair Beheer geleverd, per man en per nacht : 5 centiem ;

2° Het slaapstroo door den inwoner geleverd :

a) Per man, voor den eersten nacht : 30 centiem ;

b) Voor de volgende nachten en tot dat het stroo vernieuwd wordt : 5 centiem.

II. — *Voeding.*

Voor de officieren, volgens de gewone prijzen in de lokaliteit ;

Voor de onderofficieren en soldaten, per dag : 6 frank.

ART. 5.

De inwoners die moeten voorzien in de stalling van paarden, muilezels of

autres animaux, auront droit, à titre de rémunération, au fumier produit par ces animaux.

ART. 6.

Les denrées fournies par les communes pour la nourriture des chevaux leur seront payées sur le pied des derniers prix trimestriels de la régie des fourrages de l'armée, augmentés de 10 %.

Ces prix seront portés trimestriellement à la connaissance du public par la voie du Mémorial administratif.

ART. 7.

Les corps et services de l'armée, qui reçoivent leurs fonds sur crédits administratifs, restent débiteurs ou créditeurs vis-à-vis du Trésor de la différence, en plus ou en moins, entre les sommes perçues et celles qui leur sont dues au titre de leurs allocations; le solde est reporté à l'exercice suivant.

ART. 8.

En cas de mobilisation, l'imputation des dépenses relatives à la Gendarmerie se fait à charge du Budget de la Défense Nationale sur les articles dont l'objet correspond à la nature de la dépense envisagée.

Le compte général des dépenses est rendu par le Budget de la Défense Nationale.

ART. 9.

Par dérogation à l'article 20 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, le Ministre de la Défense Nationale est autorisé à procéder, vis-à-vis de Gouvernements étrangers, au paiement ou au versement, à titre de provision, de sommes réclamées par ces Gouvernements préalablement à l'exécution des commandes de certaines catégories de matériels et munitions indispensables aux besoins de l'armée.

andere dieren, hebben, als vergoeding, recht op den mest dezer dieren.

ART. 6.

Het door de gemeentengeleverd paardenvoeder wordt hun betaald op voet van de laatste driemaandelijksche prijzen van het voederbeheer van het leger, opgevoerd met 10 t. h.

Deze prijzen worden alle drie maanden ter kennis van het publiek gebracht door het Administratief Memoriaal.

ART. 7.

De korpsen en diensten van het leger die hunne gelden op administratieve credieten ontvangen, blijven tegenover de Schatkist schuldenaar of schuld-eischer voor het verschil, in meer of in min, tusschen de getrokken sommen en die, welke hun wegens hunne toekenningen verschuldigd zijn; het saldo wordt op het volgend dienstjaar overgedragen.

ART. 8.

In geval van mobilisatie, worden de uitgaven voor de Gendarmerie ten laste van de Begrooting van Landsverdediging uitgetrokken op de artikelen waarvan het voorwerp overeenstemt met den aard der beschouwde uitgave.

Het algemeen verslag over de uitgaven wordt gedaan in de Begrooting van Landsverdediging.

ART. 9.

In afwijking van artikel 20 der wet van 15 Mei 1846 op de Staatsrekenplichtigheid, mag de Minister van Landsverdediging aan vreemde Regeeringen die sommen uitbetalen of storten, welke die Regeeringen zouden eischen, als provisie, vóór de uitvoering van bestellingen van sommige categoriën van materieel en munitie, onmisbaar voor 's legers behoeften.

ART. 10.

Les dispositions de la loi du 23 janvier 1925 instituant une Caisse nationale des Pensions de la guerre, sont applicables, depuis le 1^{er} janvier 1925, aux pensions, rentes et allocations militaires dans la composition desquelles il entre un élément quelconque dérivant de la guerre.

ART. 11.

La présente loi sortira ses effets à partir du 1^{er} janvier 1927.

Donné à Bruxelles, le 16 novembre 1926.

ART. 10.

De beschikkingen der wet van 23^a Januari 1925, houdende instelling eener Nationale Kas voor Oorlogspensioenen, zijn, sedert 1^{ste} Januari 1925, toepasselijk op de pensioenen, renten en militaire tegemoetkomingen, die ook maar cenigermate met den oorlog verband houden.

ART. 11.

Deze wet gaat in op datum van 1 Januari 1927.

Gegeven te Brussel, den 16ⁿ November 1926.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Défense Nationale,

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Landsverdediging,

CH. DES BROQUEVILLE.

Le Ministre des Finances,

De Minister van Financiën,

B^{on} M. HOUTART.

**BUDGET DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
POUR L'EXERCICE 1927.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE PREMIER.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	a) Traitement du Ministre fr. 35,000 » b) Frais de représentation 18,000 »	53,000 »
2	Traitements et indemnités diverses du personnel civil	3,827,705 »
3	Traitements et indemnités des agents de l'administration des chemins de fer, mis à la disposition de l'État-Major de l'armée, 4 ^e section (Délégation militaire auprès du Ministre des Chemins de fer)	23,810 »
4	Participation du Département dans les frais des cours de flamand, de français et de sténographie flamande pour fonctionnaires et employés de l'Administration centrale et des services extérieurs des différents départements ministériels	3,000 »
5	Indemnités aux sous-officiers et soldats attachés ou détachés au Ministère de la Défense nationale (Cabinet du Ministre)	3,600 »
6	Matériel (Provisoirement, et par dérogation à l'article 43 de la loi organique de la Cour des comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds successives de 50,000 francs peuvent être consenties au comptable chargé de la gestion du présent article).	674,213 »
7	Bibliothèque du Ministère de la Défense nationale	80,000 »
8	Correspondances de service. — Redevance globale due à l'Administration des Postes (Arrêté royal du 25 avril 1925)	394,660 »
CHAPITRE II.		
INSTITUT CARTOGRAPHIQUE MILITAIRE.		
9	Institut cartographique militaire. — Personnel	1,198,140 »
10	Institut cartographique militaire. — Dépenses d'exploitation et d'administration, approvisionnements, instruments, etc.	354,650 »
CHAPITRE III.		
TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES OFFICIERS; TRAITEMENTS, SOLDE ET ACCESSOIRES DES TROUPES.		
11	Traitements et indemnités des officiers; traitements, solde et accessoires des troupes en service actif	168,905,412 »
12	Traitements et indemnités des militaires admis au bénéfice des Arrêtés royaux du 18 décembre 1925	17,924,630 »

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN LANDSVERDEDIGING
VOOR HET DIENSTJAAR 1927.**

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<p align="center">AANWIJZING</p> <p align="center">VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</p>	Artikelen.
	<p>EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.</p> <p>EERSTE HOOFDSTUK.</p> <p>HOOFDBEHVER.</p>	
	<p>a) Jaarwedge van den Minister</p>	1
	<p>b) Kosten voor vertoon</p>	1
	<p>Jaarwedden en allerlei vergoedingen van het burgerlijk personeel.</p>	2
	<p>Jaarwedden en vergoedingen der bedienden van het beheer van spoorwegen, ter beschikking gesteld van den Legerstaf, 4^e sectie. (Militaire afvaardiging bij den Minister van Spoorwegen.)</p>	3
5,059,988 »	<p>Aandeel van het Departement in de kosten voor de leergangen in 't Vlaamsch, 't Fransch en in 't Vlaamsch snelschrift voor ambtenaren en beambten van het Hoofdbestuur en van de buitendiensten der verschillende ministerieele departementen.</p>	4
	<p>Vergoedingen aan de onderofficieren en soldaten werkzaam of gedetacheerd bij het Departement van Landsverdediging. (Kabinet van den Minister.)</p>	5
	<p>Materieel (Voorloopig, en in afwijking van artikel 13 der wet ter inrichting van het Rekenhof, van 29 October 1846, mogen opvolgende geldvoorschotten van 30,000 frank verstrekt worden aan den rekenplichtige belast met het beheer van dit artikel).</p>	6
	<p>Bibliotheek van het Ministerie van Landsverdediging</p>	7
	<p>Dienstbriefwisseling. — Ronde som verschuldigd aan het Beheer van Posterijsen (Koninklijk Besluit van 25 April 1925).</p>	8
	<p>HOOFDSTUK II.</p> <p>MILITAIR LANDKAART INSTITUUT.</p>	
1,552,790 »	<p>Militair landkaart instituut. — Personeel.</p>	9
	<p>Militair landkaart instituut. — Kosten voor uithating en beheer, benoedigheden, toestellen, enz.</p>	10
	<p>HOOFDSTUK III.</p> <p>JAARWEDDEN EN VERGOEDINGEN DER OFFICIEREN; JAARWEDDEN, SOLDIJ EN BIJGELDEN DER TROEPEN.</p>	
186,830,042 »	<p>Jaarwedden en vergoedingen der officieren; jaarwedden, soldij en bijgelden der troepen in werkelijken dienst.</p>	11
	<p>Jaarwedden en vergoedingen van de militairen, die het voordeel genieten der Koninklijke Besluiten van 18^e December 1925.</p>	12

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE IV.		
HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.		
13	Nourriture et habillement des malades; entretien des établissements; services médico-chirurgical et pharmaceutique	15,055,600 »
CHAPITRE V.		
ACADÉMIE MILITAIRE.		
14	École militaire. — Personnel. [Les bourses d'études (loi organique de l'École militaire du 18 mars 1858) ne seront pas allouées pour l'exercice 1927.]	1,403,500 »
15	École militaire. — Dépenses d'administration	296,400 »
16	École de guerre. — Personnel	121,005 »
17	École de guerre. — Dépenses d'administration.	23,500 »
18	Frais des cours à l'usage des candidats officiers des troupes des services d'intendance, d'administration du service de santé, du service de l'équipement, payeurs et d'intendance	20 000 »
19	Musée royal de l'armée. — Personnel	156,700 »
20	Musée royal de l'armée. — Dépenses d'administration.	50,800 »
CHAPITRE VI.		
ARMEMENT, CHARROI ET HARNACHEMENT DE L'ARMÉE.		
21	Traitements, salaires et indemnités du personnel civil appointé et salarié et du personnel militaire placé sans allocations militaires, indemnités spéciales à certains militaires des établissements, services techniques et parcs d'artillerie	19,551,695 »
22	Approvisionnements de toute nature et frais généraux des établissements, services techniques et parcs d'artillerie (y compris location, entretien et surveillance des bâtiments, terrains et dépendances non à l'usage de casernement, etc.)	9,726,000 »
23	Traitements, salaires et indemnités du personnel civil, appointé et salarié et du personnel militaire placé sans allocations militaires des établissements du charroi automobile.	1,105,100 »
24	Approvisionnements de toute nature et frais généraux des établissements et services du charroi automobile	2,972,200 »

BEGROOT. VAN HET MINIST. VAN LANDSVERDEDIGING (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
HOOFDSTUK IV.		
MILITAIRE HOSPITALEN EN APOTHEKEN.		
15,055,600 »	Voeding en kleeding der zieken; onderhoud der inrichtingen; genees-, heel- en artsendiensten.	13
HOOFDSTUK V.		
MILITAIRE ACADEMIE.		
	Militaire School. — Personeel. [De studiebeurzen (organieke wet der Militaire School van 18 ^{de} Maart 1858) worden voor het dienst-jaar 1927 niet verleend.]	14
	Militaire School. — Beheerkosten	15
	Krijgsschool. — Personeel	16
2,071,605 »	Krijgsschool. — Beheerkosten	17
	Kosten voor leergangen voor de candidaat-officieren van de troepen van den intendantedienst, van de beheerstroepen van den gezondheidsdienst, van den uitrustingsdienst, betaalmesters en van intendantie.	18
	Koninklijk Museum van het leger. — Personeel	19
	Koninklijk Museum van het leger. — Beheerkosten	20
HOOFDSTUK VI.		
BEWAPENING, TREIN EN PAARDENTUIG VAN HET LEGER.		
	Jaarwedden, loonen en vergoedingen van het burgerlijk personeel met wedde en met dagloon, en van het militair personeel zonder militaire toekenningen, bijzondere vergoedingen aan sommige militairen der inrichtingen, technische diensten en artillerie-parken.	21
33,354,995 »	Allerlei benodigdheden en algemeene onkosten voor de artillerie-inrichtingen, -technische diensten en -parken (huren, onderhoud en bewaken van niet voor kazerneering dienende gebouwen, gronden en aanhoorigheden inbegrepen, enz.).	22
	Jaarwedden, loonen en vergoedingen van het burgerlijk personeel, met wedde en met dagloon, en van het militair personeel zonder militaire toekenningen der inrichtingen van den auto-trein.	23
	Allerlei benodigdheden en algemeene onkosten der inrichtingen en diensten van den auto-trein.	24

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE VII.		
SERVICES TECHNIQUES DU GÉNIE.		
25	Bâtiments militaires. — Traitements, salaires et indemnités du personnel civil . . .	3,660,000 »
26	Service des bâtiments militaires. — Bâtiments, ouvrages et terrains à l'usage des services de troupe — Ouvrages de fortifications et mixtes : acquisitions, locations, travaux (y compris main-d'œuvre, matériel de casernement, eau, éclairage, service de vidange, etc)	7,469,000 »
27	Services techniques du génie. — Personnel.	1,095,920 »
28	Services techniques du génie. — Approvisionnements de toute nature et frais généraux (y compris : location, entretien et surveillance des bâtiments, terrains et dépendances non à l'usage de casernement, etc.)	2,443,959 »
CHAPITRE VIII.		
AÉRONAUTIQUE.		
29	Aéronautique militaire. — Personnel	1,990,000 »
30	Aéronautique militaire. — Approvisionnements de toute nature, frais généraux et écoles civiles	22,415,000 »
CHAPITRE IX.		
NOURRITURE DES TROUPES, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.		
31	Nourriture des troupes. — Fourrages	123,440,240 »
32	Service du couchage.	2,078,160 »
33	Équipement des troupes	14,265,300 »
34	Combustibles	1,440,000 »
35	Service vétérinaire et des remotes de l'armée. — Achat de chevaux, achat et entretien de matériel (matériel de campagne, de laboratoire, etc)	3,664,000 »

BEGROOT. VAN HET MINIST. VAN LANDSVERDEDIGING (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
HOOFDSTUK VII.		
TECHNISCHE DIENSTEN DER GENIE.		
14,668,879 »	Militaire gebouwen. — Wedden, loonen en vergoedingen van het burgerlijk personeel.	25
	Diensten van militaire gebouwen. — Gebouwen, werken en terreinen voor de diensten voor den troep. — Vestingwerken en gemengde werken: aankopen, huur en werken (arbeid, kazerneeringmaterieel, water, licht, ruimingsdienst, enz. inbegrepen).	26
	Technische diensten der genie. — Personeel	27
	Technische diensten der genie. — Allerlei benodigdheden en algemeene onkosten (huren, onderhoud en bevaken van niet voor kazerneering dienende gebouwen, grouden en aanhoorigheden inbegrepen, enz.)	28
HOOFDSTUK VIII.		
LUCHTVAART.		
24,405,000 »	Militaire luchtvaart. — Personeel	29
	Militaire luchtvaart. — Allerlei benodigdheden, algemeene onkosten en burgerlijke scholen.	30
HOOFDSTUK IX.		
VOEDING VAN DE TROEPEN, VOEDER EN ANDERE VERSTREKKINGEN.		
144,887,700 »	Voeding van de troepen. — Voeder	31
	Dienst van 't beddegoed	32
	Uitrusting van de troepen.	33
	Brandstoffen	34
	Veeartsenij en remonte-dienst van 't leger. — Aankoop van paarden, aankoop en onderhoud van materieel (veldmaterieel, laboratorium-materieel, enz.).	35

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE X.		
TRANSPORTS, INDEMNITÉS DE DÉPLACEMENT ET DE DÉMÉNAGEMENT.		
36	Transports	9,000,000 »
37	Indemnités de déplacement, de déménagement et frais de représentation et de mission.	1,700,000 »
38	Section des chemins de fer de campagne en pays rhénan.	314,600 »
CHAPITRE XI.		
PENSIONS ET SECOURS. — SUBSIDES.		
39	Pensions, allocations et augmentations de ces allocations et indemnités tenant lieu de pension (y compris les arriérés et les premiers termes de pensions, d'allocations et les indemnités tenant lieu de pension prenant cours en 1927 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année).	2 489,400 »
40	Allocations tenant lieu de rentes accordées aux vétérans et invalides des guerres de 1864-1866, 1870-1871, ou à leurs ayants droit, par application des décrets du 17 juin et du 13 août 1924 du Haut Commissaire royal Gouverneur des territoires d'Eupen-Malmedy et de La Calamine. Arriérés et premiers termes de ces allocations prenant cours en 1927 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	75,000 »
41	Secours et subsides	1,287,500 »
42	Rentes et capitaux à allouer en 1927, aux agents civils des établissements et services de l'armée, victimes d'accidents de travail, ou à leurs ayants droit, y compris les rentes et capitaux prenant cours antérieurement au 1 ^{er} janvier 1927	180,000 »
CHAPITRE XII.		
DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
43	Corps de torpilleurs et marins. — Personnel	162,875 »
44	Corps de torpilleurs et marins. — Approvisionnements de toute nature et frais généraux	138,525 »
45	Service de la sûreté militaire maintenue à l'armée d'occupation	210,760 »
46	Traitements et indemnités du personnel du service de contrôle du casernement à l'armée d'occupation	291,500 »
47	Mobilisation industrielle (y compris les frais d'études)	100,000 »
48	Service du contentieux	300,220 »
49	Divers et imprévus	110,000 »
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. fr.		

BEGROOT. VAN HET MINIST. VAN LANDSVERDEDIGING (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
HOOFDSTUK X.		
VERVOER- REIS- EN VERHUISKOSTEN.		
11,014,600 »	Vervoer	36
	Reis- verhuis- vertoon- en zendingskosten	37
	Veldspoorwegsectie in Rijnland.	38
HOOFDSTUK XI.		
PENSIOENEN EN HULPGELDEN. — TOELAGEN.		
4,031,900 »	Pensioenen, tegemoetkomingen en verhooging van deze tegemoetkomingen en als pensioen geldende vergoedingen (met inbegrip van de achterstallen en de eerste termijnen van pensioenen, tegemoetkomingen en als pensioen geldende vergoedingen, die ingaan in 1927 of vóór den 1 ^o Januari van hetzelfde jaar).	39
	Als renten geldende tegemoetkomingen verleend aan de veteranen en invaliden van de oorlogen 1864-1866, 1870-1871, of aan hunne rechthebbers bij toepassing van de decreten van 17 Juni en van 15 Augustus 1924, van den Koninklijken Hoogcommissaris, Gouverneur van de gebieden Eupen-Malmédy en La Calamine. Achterstallen en eerste termijnen van die tegemoetkomingen ingaande in 1927 of vóór 1 Januari van hetzelfde jaar).	40
	Hulpgelden en toelagen	41
	Renten en kapitalen toe te kennen in 1927, aan de burgerlijke bedienden der inrichtingen en diensten van het leger, slachtoffers van arbeidsongevallen, of aan hunne rechthebbers, met inbegrip van de renten en hoofdsommen met ingang vóór 1 Januari 1927.	42
HOOFDSTUK XII.		
ALLERLEI EN ONVOORZIENE UITGAVEN.		
1,313,880 »	Korps torpedisten en zeesoldaten. — Personeel	43
	Korps torpedisten en zeesoldaten. — Allerlei benodigdheden en algemeene onkosten.	44
	Militaire veiligheidsdienst bij het bezettingsleger in stand gehouden	45
	Wedden en vergoedingen van het personeel van den toezichtsdienst op de kazernementen bij het bezettingsleger.	46
	Nijverheidsmobilisatie (studiekosten inbegrepen)	47
	Dienst van betwiste zaken	48
Allerlei en onvoorziene uitgaven.	49	
444,246,979 »	TOTAAL VAN DE GEWONE UITGAVEN.	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
DEUXIÈME SECTION. DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XIII. SERVICES DIVERS.		
50	Partie mobile des traitements et salaires (y compris l'augmentation provisoire) . . .	128,772,070 »
51	Arriérés résultant de la péréquation des pensions (loi du 29 juillet 1926, art 52) . . .	8,725,000 »
52	Arriérés résultant du rajustement des pensions (loi du 28 juillet 1926)	1,053,000 »
<i>Dépenses suites de guerre.</i>		
Officiers et troupes.		
53	Traitements et indemnités des officiers pensionnés maintenus en service, admis au bénéfice de l'arrêté royal du 16 septembre 1919	1,380,800 »
Dépenses diverses.		
54	Service des sépultures militaires	990,000 »
55	Réquisition de véhicules automobiles	100,000 »
<i>Dépenses pour cessions et prestations à consentir à d'autres Départements ministériels et à des tiers et dont le montant est versé au Budget des Voies et Moyens.</i>		
56	Institut cartographique militaire. — Personnel	701,750 »
57	Institut cartographique militaire. — Matières, etc.	998,250 »
58	Hôpitaux et pharmacies militaires. — Médicaments et matériel médical	8,500,000 »
59	Établissements, services techniques et parcs d'artillerie. — Personnel.	385,000 »
60	Établissements, services techniques et parcs d'artillerie. — Approvisionnements . . .	828,000 »

BEGROOT. VAN HET MINIST. VAN LANDSVERDEDIGING (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
TWEEDE SECTIE. UITZONDERLIJKE UITGAVEN. <hr/> HOOFDSTUK XIII ALLERLEI DIENSTEN.		
	Veranderlijk deel der wedden en loonen (met inbegrip van de voorloopige verhooging)	50
	Achterstallen ingevolge de perequatie der pensioenen (wet van 29 Juli 1926, art. 52).	51
	Achterstallen ingevolge de wederaanpassing der pensioenen (wet van 28 Juli 1926).	52
	<i>Uitgaven oorlogsgevolgen.</i>	
	Officieren en troepen.	
	Wedden en vergoedingen aan de in dienst behouden gepensioneerde officieren, die het voordeel genieten van het Koninklijk besluit van 16 September 1919.	53
	Allerlei uitgaven.	
	Dienst der militaire grafsteden.	54
	Opeisching van autovoertuigen.	55
153,359,870 »	<i>Uitgaven voor overdrachten en verstrekkingen toe te slaan aan andere ministerieele Departementen en aan derden, en waarvan het bedrag gestort wordt op de Begrooting van 's Lands Middelen.</i>	
	Militaire Landkaart instituut. — Personeel.	56
	Militaire Landkaart instituut. — Grondstoffen, enz.	57
	Militaire hospitalen en apotheken. — Geneesmiddelen en geneeskundig materieel	58
	Inrichtingen, technische diensten en parken der artillerie. — Personeel	59
	Inrichtingen, technische diensten en parken der artillerie. — Bevoorrading	60

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
61	Établissements du charroi automobile. — Personnel	4,000 »
62	Établissements du charroi automobile. — Approvisionnements	120,000 »
63	Services techniques du Génie. — Bâtiments militaires (stands de tir)	1,000 »
64	Services techniques du Génie. — Régiment de chemin de fer	150,000 »
65	Aéronautique militaire. — Approvisionnements	300,000 »
66	Service vétérinaire et des remotes de l'armée	351,000 »
	TOTAL DU LE BUDGET DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE. fr.	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 16 novembre 1926.

ALBERT.

PAR LE ROI

Le Ministre de la Défense Nationale,

CH. DE BROQUEVILLE.

Le Ministre des Finances,

B^{on} M. HOUTART.

BEGROOT. VAN HET MINIST. VAN LANDSVERDEDIGING (VERNOLG).

Total per chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Inrichtingen van den auto-trein. — Personeel.	61
	Inrichtingen van den auto-trein. — Bevoorrading.	62
	Technische diensten der Genie. — Militaire gebouwen (schiethanen)	63
	Technische diensten der Genie. — Spoorwegregiment	64
	Militaire Luchtvaart. — Bevoorrading	65
	Veeartsenij- en Remontedienst van 't leger.	66
597,606,849 »	TOTAAL VAN DE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN LANDSVERDEDIGING.	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden
aan Ons besluit van 16 November 1926.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Minister van Landsverdediging,
CH. DE BROQUEVILLE.

De Minister van Financiën,
B^{re} M. HOUTART.

(20)

XII

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

POUR L'EXERCICE 1927.

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.						
CHAPITRE PREMIER.						
ADMINISTRATION CENTRALE.						
1	a.	Traitement du Ministre	fr.	35,000	»	
	b.	Frais de représentation		18,000	»	
Traitements et indemnités diverses du personnel civil :						
a.		Traitements et indemnités diverses des fonctionnaires, employés et gens de service		3,422,410	»	
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitements maximum et minimum.	MONTANT		TOTAUX.	
			des traitements.	des augmentations pour ancienneté de service et de grade.		
1	Directeur général, administrateur civil	28,000 26,000	28,000	2,500	30,500	
1	Inspecteur général de l'Administration de l'armée ayant rang de directeur général	28,000 26,000	28,000	»	28,000	
2	Inspecteurs généraux	26,000 24,000	52,000	»	52,000	
8	Directeurs	23,500 20,500	178,250	»	178,250	
12	Sous-directeurs	19,000 16,500	220,125	»	220,125	
16	Chefs de bureau	15,000 13,000	239,000	7,500	246,500	
30	Sous-chefs de bureau	12,000 10,500	323,625	12,500	336,125	
38	Commis rédacteurs de 1 ^{re} classe	9,500 8,000	361,000	16,085	377,085	
23	Idem de 2 ^e classe	7,500 4,500	187,500	2,750	190,250	
91	Commis d'ordre	9,200 4,000	643,400	7,800	653,200	
18	Sténo-dactylographes	7,500 4,500	112,500	»	112,500	
1	Idem (hors cadre)	»	6,500	»	6,500	
38	Dactylographes	7,200 4,000	332,800	»	332,800	
22	Traducteurs	19,000 4,500	215,500	4,500	217,000	
11	Fonctionnaires : 1 principal et 10 de 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e et 4 ^e classes	23,000 8,300	160,000	»	160,000	
48	Gens de service	6,300 3,800	289,275	8,800	298,075	
382	(*) 28 dactylos et 4 traducteurs sont employés en qualité de commis en remplacement d'agents temporaires licenciés.					
TOTAL				fr.	3,438,910	
A déduire : 1/2 % pour médicaments (approximativement)					16,500	
RESTE				fr.	3,422,410	
A REPORTER				fr.	3,422,410	
A REPORTER				fr.		

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
53,000 »	38,250 »	14,750 »	»	ART. 1. — L'augmentation provient de ce que le traitement du Ministre est prévu pour toute l'année. (En 1926, le Ministère de la Défense Nationale ayant été dirigé, pendant un certain temps, par un Ministre intérimaire, il en est résulté une réduction des dépenses de 14,750 francs.)
3,827,705 »	3,659,850 »	167,855 »	»	ART. 2. — La majoration provient des augmentations normales des traitements et de l'application de la loi du 21 juillet 1924 (<i>Moniteur</i> n° 206 du 24 <i>dito</i>) ayant pour objet de modifier et de compléter certaines dispositions de la loi du 3 août 1919. (Bonification d'ancienneté accordées aux invalides de guerre occupant des emplois de l'Etat.) Il est tenu compte également du relèvement provisoire de l'indemnité familiale à partir du troisième enfant. (Arrêté royal du 24 septembre 1926, <i>Moniteur</i> du 29 <i>dito</i> .) (8,400 francs.) A noter que le licenciement de tous les agents temporaires employés à l'Administration centrale a fait réaliser les économies suivantes : 1° 690,000 francs, crédit qui était alloué en 1926, à l'article 50. 2° 252,000 » } Somme qui était nécessaire au paiement de la partie <i>mobile</i> des traitements du personnel civil temporaire et comprise dans le crédit alloué en 1926 à l'article 49.
3,880,705 »	3,698,100 »	182,605 »	»	Total 942,000 francs.

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . . fr.
			REPORT . . . fr. 3,422,410 »
	b.	Indemnité de résidence	221,375 »
	c.	Indemnité familiale et de naissance	106,980 »
	d.	Traitements des fonctionnaires et employés en disponibilité	75,000 »
		} par suppression d'emploi. fr. 53,500 »	
		} pour motifs de santé . . . 19,500 »	
	e.	Indemnité familiale et de naissance des fonctionnaires et employés en disponibilité	1,940 »
		TOTAL fr. 3,827,705 »	
		Traitements et indemnités des agents de l'Administration des Chemins de fer mis à la disposition de l'Etat-Major de l'armée, 4^e section. (Délégation militaire auprès du Ministre des Chemins de fer) :	
	a.	Traitements :	
		1 sous-chef de bureau de 2 ^e classe fr. 11,500 »	
3		1 dessinateur de 2 ^e classe 7,500 »	19,000 »
		2	
	b.	Indemnité de résidence	1,550 »
	c.	Indemnité familiale et de naissance	360 »
	d.	Indemnité spéciale au sous-chef de bureau	2,900 »
		TOTAL fr. 23,810 »	
4	»	Participation du Département dans les frais des cours de flamand, de français et de sténographie flamande pour fonctionnaires et employés de l'administration centrale et des services extérieurs des différents départements ministériels	
5	»	Indemnités aux sous-officiers et soldats attachés ou détachés au Ministère de la Défense Nationale. (Cabinet du Ministre.)	
		A REPORTER . . . fr	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,880,705 »	3,698,100 »	182,605 »	»	
23,810 »	41,570 »	»	17,760 »	ART. 3. — Réduction du personnel.
3,000 »	5,000 »	»	2,000 »	ART. 4. — Somme jugée suffisante pour les besoins de 1927.
3,600 »	3,600 »	»	»	ART. 5. — Le libellé de l'article a été complété pour plus de précision.
3,911,115 »	3,748,270 »	182,605 »	19,760 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
			REPORT. . . . fr.
		Matériel :	
		(Provisoirement, et par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds successives de 50,000 francs peuvent être consenties au comptable chargé de la gestion du présent article.)	
	a.	Fournitures de bureau, machines à écrire, à reproduire et à calculer, reliure des registres, impressions, papiers, enveloppes, ports de lettres et autres menues dépenses se rapportant aux différents organismes rattachés à l'administration centrale et frais généraux relatifs à l'Office central des imprimés fr.	120,000 »
	b.	Salaires et indemnités des hommes de peine et des nettoyeuses à la journée :	
		31 nettoyeuses pendant 306 jours fr.	67,500 »
		44 hommes de peine pendant 306 jours	52,000 »
		2 hommes de peine pendant 175 jours (saison d'hiver)	5,000 »
		<u>44</u>	
6		Indemnités diverses aux chauffeurs et au mécanographe	3,000 »
		Salaires imprévus d'hommes de peine et de nettoyeuses supplémentaires à recruter éventuellement pour travaux exceptionnels. Versement à la Caisse de retraite au profit des nettoyeuses	2,000 »
		Indemnités familiale et de naissance	9,160 »
			<u>138,660 »</u>
	c.	Éclairage et chauffage	181,000 »
	d.	Entretien des locaux et des bâtiments, achat et entretien du mobilier, abonnements téléphoniques, etc.	120,000 »
	e.	Commission de réseau :	
		Graphiques pour l'étude et la préparation des transports militaires et l'exploitation militaire du réseau en temps de guerre	3,000 »
	f.	Quote-part du Département dans les dépenses du Comité supérieur de contrôle	111,553 »
7	»	Bibliothèque du Ministère de la Défense Nationale :	
		Alimentation de la Bibliothèque du Ministère de la Défense Nationale. Menues dépenses. Acquisitions de publications pour les services de l'administration centrale. Alimentation en ouvrages des bibliothèques de garnison des officiers	
8	»	Correspondances de services :	
		Redevance globale due à l'administration des Postes. (Arrêté royal du 25 avril 1925.)	
			TOTAL DU CHAPITRE I^{er}. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,914,415 »	3,748,270 »	182,605 »	49,760 »	
674,213 »	769,940 »	»	95,727 »	<p>ART. 6. — Cette diminution provient, en ordre principal :</p> <p>1° de la réduction du personnel ainsi que des frais d'entretien, d'éclairage et de chauffage des locaux, du fait du regroupement de certains services;</p> <p>2° des économies opérées dans la distribution d'articles de bureau;</p> <p>3° de la suppression d'abonnements téléphoniques.</p> <p>Elle est absorbée en partie par le transfert à l'article 6 des quotes-parts du Département dans les dépenses du Comité supérieur de contrôle et de l'Office central des imprimés, et qui, pour 1926, se sont élevées à 108,680 francs et à 790 francs (art. 48 de 1926).</p> <p>Il est également tenu compte du relèvement provisoire de l'indemnité familiale à partir du troisième enfant. (Arrêté royal du 27 septembre 1926, <i>Moniteur</i> du 29 <i>dit</i>) (2,460 francs.)</p>
80,000 »	125,000 »	»	45,000 »	<p>ART. 7. — Diminution provenant :</p> <p>1° de la suppression d'abonnements à diverses publications périodiques et d'acquisitions d'ouvrages pour les bibliothèques de garnison de la troupe;</p> <p>2° de la réduction du nombre d'exemplaires de certains ouvrages utilisés par les services du Département.</p>
394,660 »	394,660 »	»	»	
5,059,988 »	5,037,870 »	182,605 »	160,487 »	
AUGMENTATION . . .fr.		22,118 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE II (nouveau).					
INSTITUT CARTOGRAPHIQUE MILITAIRE.					
Institut cartographique militaire. — Personnel :					
a.	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et salaires des ouvriers . . fr. 4,692,898 75				
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitements et salaires (maximum et minimum).	MONTANT		TOTAUX.
			des traitements et salaires.	des augmentations pour ancienneté de service et de grade.	
A. — Services généraux et techniques de l'Institut carto- graphique militaire.					
<i>1° Personnel administratif :</i>					
1	Directeur	20,500 »	20,500 »	»	20,500 »
7	Commis d'ordre	9,200 » 6,000 »	49,200 »	500 »	49,700 »
2	Dactylographes	5,200 »	10,400 »	»	10,400 »
5	Huissiers	7,100 » 6,300 »	34,300 »	»	34,300 »
1	Agent civil militarisé.	6,560 »	6,560 »	»	6,560 »
<i>2° Personnel technique :</i>					
6	Maîtres dessinateurs	16,000 » 12,000 »	82,500 »	»	82,500 »
2	Maîtres-graveurs	14,750 » 12,000 »	26,750 »	»	26,750 »
48	Dessinateurs cartographes, graveurs et dessinateurs-lithographes.	12,835 » 5,000 »	347,335 »	2,750 »	350,085 »
1	Chef de bureau de calcul.	20,000 »	20,000 »	»	20,000 »
1	Sous-chef de bureau de calcul	11,500 »	11,500 »	»	11,500 »
12	Topographes-reviseurs	40,200 » 7,800 »	103,200 »	1,500 »	104,700 »
5	Collationneurs.	7,500 » 6,000 »	33,000 »	750 »	33,750 »
91	A REPORTER. . . . fr.				750,745 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
				<p style="text-align: center;">NOTE.</p> <p>Les articles 9 et 10 formant le chapitre II (nouveau) ont été extraits du chapitre 1^{er} parce que l'Institut cartographique militaire ne fait plus partie de l'Administration centrale. (Arrêté royal du 11 décembre 1925, <i>Moniteur</i> du 18 <i>ditto</i>.)</p>

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitements et salaires (maximum et minimum).	MONTANT des traitements et salaires.	des augmentations pour ancienneté de service et de grade.	TOTAUX.
		91	REPORT. . . fr.				750,745 »
			3 ^o Ouvriers militaires placés sans allocations militaires :				
		1	Mécanicien de précision	7,956 »	7,956 »	»	7,956 »
		1	Ouvrier spécialiste	7,800 »	7,800 »	»	7,800 »
		7	Ouvriers qualifiés	6,854 40 6,364 80	47,491 20	122 40	47,613 60
		6	Journaliers ou manœuvres spécialisés (dont 2 pendant 5 mois)	5,630 40 5,385 60	28,152 »	»	28,152 »
		3	Journaliers ou manœuvres non spécia- lisés (dont 1 pendant 5 mois)	8,672 40 4,528 80	18,097 20	»	18,097 20
			B. — Imprimerie lithographique et ateliers de photographie.				
			1 ^o Personnel civil :				
		1	Chef des ateliers de photographie	10,000 »	10,000 »	»	10,000 »
		2	Photographes	11,500 » 7,000 »	18,500 »	»	18,500 »
		1	Chef ponceur	6,220 »	6,220 »	»	6,220 »
		4	Imprimeurs civils permanents	9,000 » 7,800 »	33,820 »	»	33,820 »
		22	Agents civils militarisés	7,956 » 4,980 »	127,952 »	195 »	128,147 »
			2 ^o Ouvriers militaires placés sans allocations militaires :				
		5	Ouvriers spécialistes	9,547 20 7,956 »	41,371 20	»	41,371 20
		3	Premiers ouvriers.	7,221 60	21,664 80	»	21,664 80
		13	Ouvriers qualifiés (dont 1 pendant 5 mois)	6,854 40 6,334 80	82,252 80	»	82,252 80
			C. — Imprimerie typographique.				
			1 ^o Personnel de direction et de bureau :				
		1	Directeur	16,000 »	16,000 »	»	16,000 »
		3	Commis d'ordre	6,800 »	20,400 »	»	20,400 »
		2	Dactylographes.	5,200 »	10,400 »	»	10,400 »
			2 ^o Personnel des ateliers et des magasins :				
			Barème gouvernemental :				
		4	Ouvriers qualifiés	6,854 40	27,417 60	»	27,417 60
		1	Journalier spécialisé	5,630 40	5,630 40	»	5,630 40
		171	A REPORTER. . . fr				1,282,187 60
						A REPORTER. . . fr	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
1,198,140 »	2,170,775 »	»	972,635 »	<p>Art. 9. — La diminution provient :</p> <p>1° du licenciement de personnel (moindre activité de l'établissement);</p> <p>2° de la suppression du service cinématographique (sauf l'exploitation des films);</p> <p>3° de la suppression du crédit de 25,000 francs pour « Imprévus pour fluctuations dans le personnel de l'imprimerie typographique »;</p> <p>4° de la réduction de 50,000 francs du crédit affecté aux « Indemnités pour travaux sur le terrain » (littéra e);</p> <p>5° à concurrence de 701,750 francs, de ce que les dépenses pour traitements et salaires du personnel employé aux travaux faisant l'objet de cessions — dont le montant est versé aux Voies et Moyens — à consentir à d'autres Départements ministériels et à des tiers, sont déduites du présent article et portées à l'article 56.</p> <p>Il est tenu compte du relèvement provisoire de l'indemnité familiale à partir du troisième enfant. (Arrêté royal du 24 septembre 1926, <i>Moniteur</i> du 29 <i>ditto</i>.) (5,040 francs.)</p>
1,198,140 »	2,170,775 »	»	972,635 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NOMBRE des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				REPORT. . . . fr.	
		Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitements et salaires (maximum et minimum).	MONTANT des traitements et salaires.		des augmentations pour ancienneté de service et de grade.
171			REPORT. . . fr.				1,282,187 60
			BARÈME RÉGIONAL :				
1			14,937 »	14,937 »	»		14,937 »
25			11,986 » 9,956 »	253,967 20	»		253,967 20
7			9,451 » 6,674 20	55,494 40	»		55,494 40
2			3,356 »	10,712 »	»		10,712 »
			D. — Service cinématographique.				
1			10,000 »	10,000 »	»		10,000 »
1			6,000 »	6,000 »	»		6,000 »
14			6,800 » 5,600 »	66,400 »	»		66,400 »
219				TOTAL. . . fr.			1,699,698 20
			A déduire : 1/2 % pour médicaments (approximativement)				6,799 45
				RESTE. . . fr			1,692,898 75
b.			Indemnité de résidence :				
			Services généraux et techniques de l'Institut cartographique militaire. fr. 49,570 »				
			Imprimerie lithographique et ateliers de photographie 17,600 »				
			Imprimerie typographique 3,250 »				
			Service cinématographique 1,750 »				72,170 »
c.			Indemnités familiale et de naissance :				
			Services généraux et techniques de l'Institut cartographique militaire. fr. 25,200 »				
			Imprimerie lithographique et ateliers de photographie 17,365 »				
			Imprimerie typographique 2,760 »				
			Service cinématographique 4,200 »				49,525 »
d.			Hautes paies pour chevrons de front et pour décoration militaire (art. 4) aux militaires placés sans allocations militaires :				
			Services généraux et techniques de l'Institut cartographique militaire. fr. 3,978 50				
			Imprimerie lithographique et ateliers de photographie 3,869 »				
			Imprimerie typographique 2,445 50				10,293 »
e.			Indemnités pour travaux sur le terrain.				75,000 »
				TOTAL. . . fr.			1,399,886 75
			A déduire : Montant des dépenses d'ordre personnel intervenant dans le coût des cessions à consentir à d'autres départements ministériels et à des tiers, actuellement prévues à l'article 56				701,750 »
				RESTE. . . fr.			1,198,136 75
			Soit en chiffres ronds.				1,198,140 »
				A REPORTER . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,198,140 »	2,170,775 »	»	972,635 »	
1,198,140 »	2,170,775 »	»	972,635 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
			REPORT. . . . fr.
		Institut cartographique militaire. — Dépenses d'exploitation et d'administration, approvisionnements, instruments, etc. :	
	a.	Achat d'instruments topographiques et géodésiques. Construction et entretien de signaux géodésiques fr.	45,000 »
	b.	Dépenses d'administration des services généraux : chauffage, éclairage, etc. ; fournitures de bureau et entretien des bâtiments et du mobilier fr.	117,750 »
		Subsides annuels :	
		1° au Comité National de Géodésie et de Géophysique fr.	2,000 »
		2° au Bureau permanent de la carte du monde au 1/1.000.000° fr.	150 »
		2,150 »	419,900 »
	c.	Imprimerie lithographique et ateliers de photographie :	
		Matières (papiers, etc.) fr.	96,000 »
		Fourniture à la Bibliothèque du département du <i>Bulletin belge des sciences militaires</i>	16,000 »
		Frais généraux et industriels (chauffage, éclairage, force motrice, etc.) et entretien des bâtiments	70,000 »
		182,000 »	182,000 »
10	d.	Imprimerie typographique :	
		Matières (papiers, etc.) fr.	415,000 »
		Fourniture à la Bibliothèque du département :	
		1° du <i>Journal militaire officiel</i> fr.	20,000 »
		2° de la <i>Revue bibliographique militaire</i>	16,000 »
		3° du <i>Bulletin d'information des officiers de réserve</i>	20,000 »
		56,000 »	56,000 »
		Fourniture des règlements militaires	140,000 »
		Fournitures de bureau à l'armée	320,000 »
		Frais généraux et industriels (chauffage, éclairage, force motrice, etc.) et entretien des bâtiments.	55,000 »
		986,000 »	986,000 »
	e.	Service cinématographique :	
		Produits divers pour l'entretien des appareils dans les corps . fr.	15,000 »
		Fournitures nécessaires au fonctionnement du laboratoire cinématographique	5,000 »
		20,000 »	20,000 »
		TOTAL . . fr.	1,352,900 »
		A déduire :	
		Montant des dépenses d'ordre matériel intervenant dans le coût des cessions à consentir à d'autres départements ministériels et à des tiers, actuellement prévues à l'article 57.	998,250 »
		RESTE . . fr.	354,650 »
		TOTAL DU CHAPITRE II fr.	354,650 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1927.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,198,140 »	2,170,775 »	»	972,635 »	
334,650 »	1,512,500 »	»	1,157,850 »	<p>ART. 40. — La diminution provient :</p> <p>1° de la disparition de la charge temporaire de 40,000 francs ;</p> <p>2° de la réduction des achats par suite d'une moindre activité de l'établissement ;</p> <p>3° de la suppression du service cinématographique à l'exception de l'exploitation des films ;</p> <p>4° à concurrence de 998,250 francs, de ce que les dépenses d'ordre matériel prévues pour cessions (dont le montant est versé aux Voies et Moyens) à consentir à d'autres Départements ministériels et à des tiers sont déduites du présent article et portées à l'article 57.</p>
1,532,790 »	3,683,275 » (1)	»	2,130,485 »	
DIMINUTION - fr.		2,130,485 »		

(*) Cette somme forme, avec celle indiquée au Chapitre premier ci-dessus, le total des crédits alloués au chapitre 1^{er} du Budget de 1926.

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE III.			
TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES OFFICIERS; TRAITEMENTS, SOLDE ET ACCESSOIRES DES TROUPES.			
Traitements et indemnités des officiers; traitements, solde et accessoires des troupes en service actif :			
a.		Traitements et indemnités des officiers et assimilés fr.	71,916,000 »
b.		Traitements, solde et indemnités des militaires de rang subalterne	92,581,650 »
c.		Traitements et indemnités des aumôniers et des prêtres agréés	645,000 »
d.		Logement avec ou sans nourriture	100,000 »
e.		Service de l'administration :	
		1° Frais de bureau :	
		Indemnités fixes de bureau fr.	825,000 »
		Liquidation sur factures des dépenses de bureau des autorités ne bénéficiant pas d'indemnités fixes	50,000 »
		Chauffage des bureaux	575,000 »
		Éclairage des bureaux non installés dans des bâtiments militaires	5,000 »
		2° Dépenses diverses prévues par le règlement sur l'admini- stration des corps de troupe	200,000 »
			1,655,000 »
f.		Service de l'instruction :	
		Enseignement dans les écoles fr.	29,000 »
		Cours régimentaires, cours de chant et cours particuliers	65,000 »
		Indemnités pour prix de tir, etc.	76,000 »
		Fournitures de bureau d'ordre technique	15,000 »
		Achat de matériel didactique pour les corps et certaines écoles, dépenses d'ordre général et imprévues relatives à l'instruction	10,000 »
			195,000 »
g.		Service de la bibliothèque :	
		Dépenses d'administration fr.	6,500 »
		Chauffage des bibliothèques	8,500 »
			15,000 »
h.		Service de l'éducation physique :	
		Institut militaire d'éducation physique fr.	74,012 »
		Entretien des équipements et du matériel de l'éducation physique. Frais d'organisation des concours à l'intérieur des corps, de corps d'armée et à l'armée	
		Frais d'administration résultant de l'éducation physique	
		Frais résultant de la pratique de la gymnastique, des escrimes, jeux sportifs et sports	101,000 »
		Exploitation du bassin de natation de la caserne d'Étterbeek (au profit des troupes de la garnison).	
		Frais résultant de compétitions entre l'armée et les armées étrangères	
			175,012 »
		A REPORTER fr.	166,582,702 »
		A REPORTER fr.	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
168,905,412	198,026,382	»	29,120,970	<p>ART. 11. — Voir aux annexes les développements des littéras <i>a, b, c, h, k, l, m</i> et <i>n</i>.</p> <p>Les allocations revenant aux militaires admis au bénéfice des arrêtés royaux du 18 décembre 1925, nos 20866 et 20867, ont été extraites du présent article et font l'objet de l'article 12 (nouveau) ci-dessous, dont le montant s'élève à 17,924,630 francs.</p> <p>De ce fait, la diminution de 29,120,970 francs, accusée au présent article, n'est réellement que de 11,196,340 francs.</p> <p>Cette diminution provient, en ordre principal :</p> <p>1° de ce que les indemnités allouées aux sous-officiers admis au bénéfice de l'arrêté royal n° 20867 et reprises au littéra <i>c</i> de l'article 12 sont inférieures aux traitements et indemnités que les intéressés auraient perçus à charge du présent article s'ils étaient restés en service;</p> <p>2° de la réduction des effectifs moyens présents ;</p> <p>3° de la réduction des dépenses afférentes aux établissements d'instruction (écoles de pupilles ; écoles d'armes, etc.).</p> <p>Il est tenu compte du relèvement provisoire de l'indemnité familiale à partir du troisième enfant. (Arrêté royal du 24 septembre 1926, <i>Moniteur</i> du 29 <i>dit</i>.) (942,400 francs.)</p>
168,905,412	198,026,382	»	29,120,970	

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.		
			REPORT	fr.
			REPORT	fr 466,582,702 »
	i.	Service des écuries	40,000	»
	j.	Service de la musique	40,000	»
	k.	Dépenses relatives aux écoles des pupilles de l'armée	1,727,400	»
	l.	Dépenses relatives aux écoles d'armes	519,250	»
	m.	Dépenses relatives aux écoles du service de santé	38,100	»
	n.	Dépenses relatives à l'école des services automobiles	17,960	»
		TOTAL	fr 468,905,412 »	
(1)		Rémunération de milice attribuée aux militaires et à leur famille en vertu des lois et arrêtés sur la matière (pour mémoire)		
		Traitements et indemnités des militaires admis au bénéfice des arrêtés royaux du 18 décembre 1925, n° 20866 et 20867 :		
12	a.	Officiers en congé à traitement entier	fr. 12,986,500	»
	b.	Officiers en congé à demi-traitement	392,130	»
	c.	Sous-officiers : seconde tranche de l'indemnité de départ	4,546,000	»
		TOTAL DU CHAPITRE III.	fr.	
		CHAPITRE IV.		
		HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.		
		Nourriture et habillement des malades; entretien des établissements; services médico-chirurgical et pharmaceutique :		
	a.	Frais d'hospitalisation des sous-officiers, caporaux et soldats; des invalides de guerre; des miliciens de la nouvelle levée ou des civils placés en observation respectivement par les bureaux de recrutement et les commissions provinciales de pensions militaires d'invalidité; solde d'hôpital des militaires non appointés, etc.	fr. 6,000,000	»
		Frais d'hospitalisation dans les hospices civils et asiles d'aliénés	75,000	»
		Frais d'hospitalisation au sanatorium pour tuberculeux à Montana (Suisse)	125,000	»
			6,200,000	»
	b.	Frais d'inhumation et du culte dans les hôpitaux militaires	60,000	»
	c.	Entretien locatif, eau, gaz, chauffage, etc.	1,490,000	»
	d.	Achat de matériel et d'objets de couchage, d'habillement, etc.	450,000	»
	e.	Services médico-chirurgical et pharmaceutique : Achat de médicaments, d'objets de pansements, de chirurgie, etc; soins donnés aux ayants droit par des médecins civils et militaires, médicaments fournis par des pharmaciens civils, achat d'appareils de prothèse, de carnets sanitaires, etc.	13,319,700	»
15	f.	Gros entretien, constructions et améliorations, etc. des bâtiments	350,000	»
	g.	Traitements des sœurs hospitalières; traitements et indemnités des infirmières; salaires et indemnités des ouvriers (civils militarisés et permanents, temporaires et militaires placés sans allocations militaires, ouvrières, etc.) :		
		Traitements et salaires :		
		127 sœurs hospitalières	fr. 381,000	»
		51 infirmières	393,250	»
		88 ouvriers	514,050	»
		81 ouvrières	335,000	»
		347	1,623,300	»
		A déduire : 1/2 % pour médicaments (approximativement)	3,650	»
		RESTE	fr. 1,619,650	»
		A REPORTER	1,619,650	» 21,869,700 »
		A REPORTER.	fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
168,903,412	198,026,382	»	29,120,970	
»	60 000	»	60,000	(1) ART. 12 de 1926. — Cette dépense n'est plus à envisager pour 1927.
17,924,630	»	17,924,630	»	ART. 12 (nouveau). — Voir aux annexes les développements des littéras a, b, c. Dépenses extraites de l'article 11 ci-dessus. Il est tenu compte du relèvement provisoire de l'indemnité familiale à partir du troisième enfant. (Arrêté royal du 24 septembre 1926, <i>Moniteur</i> du 29 <i>dito.</i>) (69,330 francs.)
186,830,042	198,086,382	17,924,630	29,180,970	
DIMINUTION . . . fr.		11,256,340		
15,055,600	19,038,450	»	3,982,850	ART. 13. — Malgré : 1° la suppression des hôpitaux d'Arlon, de Malines, de Jumet et de l'infirmerie de Brasschaet; 2° la suppression au deuxième trimestre 1927 du séjour des malades à Montana (Suisse); 3° la réduction de l'effectif moyen prévu pour 1927; 4° la réduction opérée au littéra f (gros entretien, etc. des bâtiments); le présent article devrait accuser une majoration de 4,517,150 francs par suite : a) du renchérissement du prix des denrées, des médicaments, etc. (hausse des changes); b) de l'augmentation du montant des cessions de médicaments, etc., à d'autres Départements ministériels et à des tiers, qui passe de 5,450,000 francs en 1926 à 8,500,000 francs en 1927. Mais comme les dépenses prévues pour ces cessions (dont le montant est versé aux Voies et Moyens), sont déduites du présent article et portées à l'article 58, cette majoration se transforme en une diminution de 3,982,850 francs. Il est tenu compte du relèvement provisoire de l'indemnité familiale à partir du troisième enfant. (Arrêté royal du 24 septembre 1926, <i>Moniteur</i> du 29 <i>dito.</i>) (3,000 francs.)
15,055,600	19,038,450	»	3,982,850	

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
		REPORT. fr.	1,619,650 » 21,869,700 »
		Indemnité de résidence	750 »
		Indemnités familiale et de naissance	45,000 »
		Indemnité spéciale de séjour à l'armée d'occupation et indemnité de service en Allemagne occupée	12,000 »
		Hautes paies pour décoration militaire (art. 4) et pour chevrons de front aux militaires placés sans allocations militaires	8,500 »
			<u>1,685,900 »</u>
		TOTAL. fr.	23,555,600 »
		A déduire :	
		Montant des dépenses prévues pour cessions de médicaments et de matériel médical à consentir à d'autres départements ministériels et à des tiers et dont le crédit fait l'objet de l'article 58	8,500,000 »
		RESTE fr.	<u>15,055,600 »</u>
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	
		CHAPITRE V.	
		ACADÉMIE MILITAIRE.	
14	»	École militaire. — Personnel. (Les bourses d'études [Loi organique de l'École militaire du 18 mars 1838] ne seront pas alloués pour l'exercice 1927.)	
		TABLEAU DU PERSONNEL.	
		A. — ÉTAT-MAJOR ET EMPLOYÉS DU SERVICE INTÉRIEUR :	
		1 ^o Officiers :	
		1 commandant. fr.	3,000 »
		1 officier supérieur directeur des études	1,800 »
		1 instructeur	840 »
		3 instructeurs-adjoints	1,800 »
		6 inspecteurs des études.	7,500 »
		1 secrétaire.	840 »
			<u>15,780 »</u>
		2 ^o Employés civils :	
		1 dessinateur fr.	11,250 »
		6 préparateurs.	58,200 »
		1 archiviste.	5,600 »
		1 dactylographe	7,200 »
		2 économes	16,800 »
		1 chef de ménage	6,300 »
			<u>105,350 »</u>
		3 ^o Journaliers ou manœuvres non spécialisés :	
		2 concierges fr.	10,560 »
		2 aides cuisiniers	10,800 »
		3 buandiers	16,185 »
		29 hommes de peine	146,790 »
		1 téléphoniste	4,560 »
			<u>188,895 »</u>
		62	A REPORTER. fr. 310,025 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
15,055,600	19,038,450	»	3,982,850	
15,055,600	19,038,450	»	3,982,850	
DIMINUTION . . fr.		3,982,850		

BUDGET DE L'EXERCICE 1927

NUMERO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
Rep. 62		REPORT.	fr. 310,025 »
		<i>4° Journaliers ou manœuvres spécialisés :</i>	
		1 aide-électricien fr.	4,920 »
		4 chauffeurs	19,560 »
		2 chauffeurs temporaires	4,800 »
		1 concierge	5,760 »
		2 cuisiniers	12,000 »
		15 garçons de bureau, de laboratoires et plantons	84,960 »
		2 infirmiers	12,000 »
			144,000 »
		<i>5° Ouvriers qualifiés :</i>	
		1 chauffeur mécanicien fr.	6,855 »
		2 électriciens	12,750 »
		2 menuisiers	13,710 »
		1 tourneur mécanicien	6,855 »
			40,170 »
		<i>6° Personnel féminin :</i>	
		1 lingère fr.	3,050 »
			3,050 »
96		<i>B. — CORPS ENSEIGNANT :</i>	
		12 professeurs militaires fr.	14,040 »
		13 professeurs civils	424,500 »
		26 répétiteurs militaires	15,600 »
		3 répétiteurs civils	43,500 »
		1 maître de langue anglaise (civil)	9,500 »
		1 maître de dessin (civil)	9,000 »
		1 premier maître d'équitation	1,020 »
		1 maître d'équitation	840 »
		2 maîtres adjoints d'équitation	1,200 »
		1 maître de langue allemande (militaire)	840 »
		3 chargés de cours (militaires)	2,520 »
		3 chargés de cours (civils)	7,000 »
			529,560 »
67			
		Pension des élèves fr.	301,000 »
		Indemnité de résidence	28,350 »
		Indemnités familiale et de naissance	44,440 »
		Hautes-paies pour chevrons de front aux militaires placés sans allocations militaires	6,643 »
		Indemnités de déplacements	500 »
		TOTAL fr.	1,407,738 »
		<i>A déduire :</i>	
		1/2 % pour médicaments (approximativement)	4,238 »
		RESTE fr.	1,403,500 »
		A REPORTER fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION	
1,403,500	1,414,000	»	10,500	<p>ART. 14. — La diminution de crédit se trouve réduite au chiffre indiqué parce que les économies résultant de la réduction du personnel, de la suppression de l'indemnité aux membres du jury d'examens et de la suspension provisoire des bourses d'études sont absorbées, en grande partie, par une majoration du crédit inscrit pour « Pension des élèves » (augmentation du nombre d'élèves et du coût de la vie).</p> <p>Les recettes à verser aux Voies et Moyens pour « Pension des élèves » sont en augmentation de 53,000 francs. Il est, en effet, prévu de ce chef, 253,000 francs de recettes en 1927, contre 200,000 francs en 1926.</p> <p>Il est tenu compte du relèvement provisoire de l'indemnité familiale à partir du troisième enfant. (Arrêté royal du 24 septembre 1926. <i>Moniteur</i> du 29 <i>dito.</i>) (7,000 francs.)</p>
1,403,500	1,414,000	»	10,500	

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . . fr.
		École militaire. — Dépenses d'administration :	
15	a.	Chauffage et éclairage (y compris les locaux de l'École de Guerre)	246,100 »
		Achat et entretien du mobilier de l'établissement; entretien des bâtiments	
	b.	Achat de livres, appareils, instruments et modèles	50,000 »
16	»	École de Guerre. — Personnel :	
		TABLEAU DU PERSONNEL :	
		<i>État-Major et Corps enseignant :</i>	
		1 commandant fr.	3,000 »
		1 commandant en second, professeur	2,400 »
		7 professeurs militaires	8,400 »
		4 professeurs militaires adjoints	3,360 »
		6 chargés de cours militaires	5,040 »
		2 premiers-maîtres d'équitation	480 »
		1 maître-adjoint d'équitation	240 »
		2 conférenciers militaires	500 »
		4 professeurs civils	24,000 »
		2 maîtres de langues de l'École militaire	1,680 »
		1 professeur civil admis à l'éméritat	2,000 »
		6 conférenciers	900 »
		1 officier secrétaire	840 »
			52,840 »
		38	
		<i>Service intérieur :</i>	
		1 aide-bibliothécaire fr.	7,300 »
		1 copiste-dessinateur	6,000 »
		1 huissier-messenger-garde consigne	6,165 »
		3 garçons de bureau	18,000 »
		3 ouvriers qualifiés	18,720 »
		1 homme de peine	4,440 »
		1 préparateur du cours de sciences	500 »
			61,125 »
		41	
		Indemnité de résidence fr.	2,250 »
		Indemnités familiale et de naissance	4,060 »
		Indemnité pour frais de déplacement du personnel civil	1,000 »
			7,310 »
		TOTAL . . . fr.	121,275 »
		A déduire : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments (approximativement)	270 »
		RESTE . . . fr.	121,005 »
		A REPORTER . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,403,500	1,414,000	»	10,500	
296,100	305,600	»	9,500	ART. 15. — Compression des dépenses.
121,005	140,875	»	19,870	ART. 16. — Réduction du personnel. Il est tenu compte du relèvement provisoire de l'indemnité familiale à partir du troisième enfant. (Arrêté royal du 24 septembre 1926, <i>Moniteur</i> du 29 <i>id.</i>) (700 francs.)
1 820,605	1,860,475	»	39,870	

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . fr.
17	»	École de Guerre. — Dépenses d'administration : Achat de livres et d'instruments; service des autographies; achat et entretien du mobilier de l'établissement; entretien des bâtiments incombant aux occupants	
18	»	Frais des cours à l'usage des candidats officiers des troupes des services d'intendance, d'administration du service de santé, du service de l'équipement, payeurs et d'intendance	
	»	Musée royal de l'Armée. — Personnel :	
		TABLEAU DU PERSONNEL :	
		1 conservateur en chef. fr.	27,000 »
		4 conservateurs-adjoints dont 2 en disponibilité par suppression d'emploi.	31,600 »
		1 secrétaire-économe	7,500 »
19		1 commis	6,800 »
		1 surveillant	5,300 »
		40 ouvriers.	62,200 »
		1 Gardienne de vestiaire	2,300 »
		<u>19</u>	<u>142,700 »</u>
		Indemnité de résidence	5,500 »
		Indemnités familiale et de naissance	8,500 »
		Musée royal de l'Armée. — Dépenses d'administration :	
	a.	Frais de bureau, impressions et papiers fr.	2,000 »
	b.	Entretien des locaux	3,000 »
20	c.	Chauffage. Éclairage. Service des eaux	34,500 »
	d.	Entretien du mobilier et des collections	1,200 »
	e.	Achats pour collections : armes, tableaux, archives, livres, uniformes	5,800 »
	f.	Divers et imprévus : assurances contre l'incendie et le vol des collections mises en dépôt; correspondances, frais d'envoi, frais de déplacement et de mission	4,300 »
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,820,605	1,860,475	»	39,870	
23,500	24,000	»	500	ART. 17. — Crédit mis en rapport avec les besoins prévus pour 1927.
20,000	20,000	»	»	
156,700	158,200	»	1,500	ART. 19. — Crédit mis en rapport avec les besoins prévus pour 1927, compte tenu de ce que les deux conservateurs-adjoints en disponibilité par suppression d'emploi cesseront, au cours de l'année 1927, de percevoir un traitement d'attente. Il est tenu compte également du relèvement provisoire de l'indemnité familiale à partir du troisième enfant. (Arrêté royal du 24 septembre 1926, <i>Moniteur</i> du 29 <i>id.</i> (2,000 francs.)
50,800	52,000	»	1,200	ART. 20. — Compression dans les achats pour collections (lit. e).
2,071,605	2,114,675	»	43,070	
DIMINUTION . . .fr.		43,070		

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE VI.					
ARMEMENT, CHARROI ET HARNACHEMENT DE L'ARMÉE.					
Traitements, salaires et indemnités du personnel civil appointé et salarié et du personnel militaire placé sans allocations militaires, indemnités spéciales à certains militaires des établissements, services techniques et parcs d'artillerie :					
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel.	Salaire jour- nalier moyen	TOTAUX.	MONTANT de la dépense.
<i>Inspection des fabrications et administration centrale :</i>					
3	Agents d'artillerie	13,500	»	40,500	»
	Indemnités familiale et de naissance	»	»	360	»
	Indemnité de résidence.	»	»	3,000	»
					43,860 »
<i>Fonderie royale de canons :</i>					
1	Comptable civil d'artillerie	18 000	»	18,000	»
13	Agents techniques	11,310	»	147,030	»
10	Agents administratifs	10,697	»	106,970	»
17	Contremaitres et chefs d'ateliers régionaux	»	30 80	160,221 60	
70	Ouvriers spécialisés et premiers ouvriers .	»	27 60	591,192	»
271	Ouvriers qualifiés	»	24 26	2,011,784 76	
153	Manceuvres spécialisés	»	20 43	956,491 74	
4	Demi-ouvriers et apprentis	»	11 29	13,818 96	
7	Journaliers non spécialisés	»	16 20	34,700 40	
1	Chimiste provisoire (allocation forfaitaire).	7,200	»	7,200	»
547					
	Indemnité de résidence.	»	»	17,600	»
	Indemnités familiale et de naissance.	»	»	126,600	»
	Augmentations de salaires et indemnités de déplacement aux salariés	»	»	198,390 54	
	Indemnité spéciale de séjour à l'armée d'occupation	»	»	15,000	»
	Hautes payes pour chevrons de front et pour décoration militaire (art. 4) au personnel militaire placé sans allocations militaires	»	»	35,000	»
				4,440,000	»
<i>A déduire :</i>					
Montant des dépenses d'ordre personnel intervenant dans le coût des cessions à consentir à d'autres départements et à des tiers, actuellement prévues à l'article 59				70,000	»
RESTE fr.					4,370,000 »
A REPORTER. fr.					4,413,860 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION	

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel.	Salaire jour- nalier moyen.	TOTALS.	MONTANT de la dépense.
	REPORT fr.				4,413,860 »
c.	<i>Arsenal de construction :</i>				
1	Comptable civil d'artillerie	18,000 »	»	18,000 »	
3	Agents techniques principaux	13,750 »	»	41,250 »	
4	Agents techniques	10,750 »	»	43,000 »	
7	Agents administratifs principaux	12,500 »	»	87,500 »	
5	Agents administratifs	6,500 »	»	32,500 »	
1	Portier	6,000 »	»	6,000 »	
4	Chefs d'atelier	»	29 50	36,108 »	
12	Contremaîtres	»	28 32	103,991 04	
62	Chefs d'équipe	»	24 20	459,122 40	
2	Ouvriers spécialistes	»	26 »	15,912 »	
65	Premiers ouvriers	»	23 20	461,448 »	
207	Ouvriers qualifiés	»	20 80	1,317,513 60	
74	Journaliers spécialisés	»	18 »	407,592 »	
30	Journaliers	»	16 40	150,552 »	
477					
	Indemnités familiale et de naissance	»	»	205,940 »	
	Indemnité de résidence	»	»	19,800 »	
	Primes de rendement	»	»	180 910 »	
	Hautes paies pour chevrons de front et pour déco- ration militaire (art. 4) au personnel militaire placé sans allocations militaires	»	»	30,000 »	
	Augmentations de salaires et indemnités de déplace- ment aux salariés	»	»	18,420 96	
				3,635,560 »	
	<i>À déduire :</i>				
	Montant des dépenses d'ordre personnel intervenant dans le coût des cessions à consentir à d'autres départements et à des tiers, actuelle- ments prévues à l'article 59			221,000 »	
		RESTE fr.			3,414,560 »
		A REPORTER fr.			7,828,420 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926.	DIFFÉRENCES. <hr/> AUGMENTATION DIMINUTION.		<i>Observations.</i>

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des develop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel.	Salaire jour- nalier moyen.	TOTAUX.	MONTANT de la dépense.
	REPORT. fr.				7,828,420 »
d.	<i>Manufacture d'armes de l'État :</i>				
1	Comptable civil d'artillerie (pendant 3 mois)	18,000 »	»	4,500 »	
3	Agents administratifs principaux	13,500 »	»	40,500 »	
4	Agents administratifs	7,200 »	»	28,800 »	
6	Agents techniques principaux	13,000 »	»	78,000 »	
16	Agents techniques	11,000 »	»	176,000 »	
18	Contremaîtres et chefs d'atelier	»	30 80	169,646 40	
81	Chefs d'équipe	»	26 40	634,350 40	
3	Ouvriers de précision	»	26 »	23,868 »	
34	Premiers ouvriers	»	23 60	245,534 40	
139	Ouvriers qualifiés	»	21 20	901,720 80	
90	Journaliers spécialisés.	»	17 60	484,704 »	
11	Demi-ouvriers	»	12 »	40,392 »	
406					
	Indemnités familiales et de naissance	»	»	140,000 »	
	Indemnité de résidence	»	»	12,000 »	
	Primes de rendement	»	»	200,000 »	
	Hautes paies pour chevrons de front et pour décoration militaire (art. 4) au personnel mili- taire placé sans allocations militaires.	»	»	24,750 »	
	Augmentations de traitements et de salaires	»	»	58,074 »	
	Frais de déplacements et de missions	»	»	22,000 »	
	<i>Agents du Tir national :</i>				
1	Directeur.	6,000 »	»	6,000 »	
2	Gardiens-chefs adjoints	4,920 »	»	9,840 »	
3	Chefs d'atelier	5,640 »	»	16,920 »	
6	Marqueurs	4,800 »	»	28,800 »	
12					
	Indemnités familiale et de naissance	»	»	4,080 »	
	<i>A déduire :</i>				
	Montant des dépenses d'ordre personnel intervenant dans le coût des cessions à consentir à d'autres départements et à des tiers, actuel- lement prévus à l'article 59.			3,370,480 »	
				60,000 »	
	RESTE fr.				3,310,480 »
	A REPORTER fr.				11,138,900 »
					A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1927.	C R É D I T S alloués POUR L'EXERCICE 1926	DIFFÉRENCES.		Observations
		Augmentation.	Diminution.	
19,551,695 »	21,073,660 »	»	1,521,965 »	<p>ART. 21. — La diminution provient :</p> <p>1° de la suppression de la compagnie du parc-atelier du régiment des chars de combat;</p> <p>2° de la réduction du personnel;</p> <p>3° à concurrence de 385,000 francs, de ce que les dépenses pour traitements et salaires intervenant dans le coût des cessions — dont le montant est versé aux Voies et Moyens — à consentir à d'autres Départements et à des tiers, sont déduites du présent article et portées à l'article 59.</p> <p>Il est à remarquer que les dépenses relatives au personnel du Tir National qui, en 1926, figuraient à l'article 25, sont actuellement supportées par le présent article (lit. d).</p> <p>Il est tenu compte du relèvement provisoire de l'indemnité familiale à partir du troisième enfant. (Arrêté royal du 24 septembre 1926. <i>Moniteur</i> du 29 <i>dit.</i>) (311,080 francs.)</p>
19,551,695 »	21,073,660 »	»	1,521,965 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO de l'article.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
				REPORT. . . . fr.	
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel.	Salaire jour- nalier moyen.	TOTAUX.	MONTANT de la dépense.
	REPORT. . . . fr.				11,458,900 »
e	<i>Grand parc d'armée :</i>				
23	Agents administratifs permanents	6,500 »	»	149,500 »	
2	Spécialistes	»	18 80	11,505 60	
3	Contremaîtres	»	23 20	21,297 60	
36	Chefs d'équipe	»	22 40	246,753 40	
1	Premier ouvrier	»	23 60	7,221 60	
22	Ouvriers qualifiés	»	19 82	133,428 24	
44	Manceuvres spécialisés.	»	18 40	247,737 60	
317	Manceuvres non spécialisés	»	14 85	1,440,479 70	
448					
	Indemnités familiale et de naissance.	»	»	244,000 »	
	Indemnité de résidence	»	»	15,000 »	
	Hautes paies pour chevrons de front et pour déco- ration militaire (art. 4) au personnel militaire placé sans allocations militaires	»	»	40,000 »	
	Augmentations de salaires et indemnités de dépla- cement aux salariés	»	»	30,071 26	
				2,587,000 »	
	<i>A déduire :</i>				
	Montant des dépenses d'ordre personnel intervenant dans le coût des cessions, à consentir à d'autres départements et à des tiers, actuelle- ment prévues à l'article 59			33,000 »	
					2,554,000 »
		RESTE fr.			
f.	<i>Parcs régionaux, de la division d'artillerie d'armée, des divisions d'infanterie, des dépôts d'armée et du polygone de Brasschaet :</i>				
1	Concierge	5,520 »	»	5,520 »	
43	Chefs d'équipe	»	21 95	288,818 40	
23	Ouvriers qualifiés	»	19 73	138,859 74	
81	Manceuvres spécialisés.	»	15 53	384,926 58	
61	Manceuvres non spécialisés	»	13 22	246,764 52	
209					
	Indemnités familiale et de naissance.	»	»	99,640 »	
	Hautes paies pour chevrons de front et pour déco- ration militaire (art. 4) au personnel militaire placé sans allocations militaires	»	»	22,701 »	
	Augmentations de salaires et indemnités de dépla- cement aux salariés	»	»	18,670 06	
					1,205,900 »
	A REPORTER fr.				14,898,800 »
					A REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
19,551,695 »	21,073,660 »	»	1,521,965 »	
19,551,695 »	21,073,660 »	»	1,521,965 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO des articles.	LITTE RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel.	Salaire jour- nalier moyen.	TOTAUX.
						REPORT. . . . fr.
						REPORT. . . . fr. 14,898,800 »
g.			<i>Ateliers de fabrication de munitions :</i>			
		1	Comptable civil d'artillerie	16,000 »	»	16,000 »
		4	Agents techniques principaux	13,500 »	»	54,000 »
		5	Agents techniques	11,000 »	»	55,000 »
		2	Agents administratifs principaux	13,500 »	»	27,000 »
		10	Agents administratifs	7,000 »	»	70,000 »
		3	Concierges	5,500 »	»	16,500 »
		4	Gardes	6,500 »	»	26,000 »
		5	Chefs d'atelier	»	32 80	50,184 »
		15	Contremaitres	»	28 80	132,192 »
		10	Chefs d'équipe	»	26 80	82,008 »
		5	Ouvriers de précision	»	28 40	43,452 »
		108	Ouvriers qualifiés	»	22 40	740,275 20
		20	Premiers ouvriers	»	26 40	161,568 »
		340	Journaliers spécialisés	»	18 80	1,935,952 »
		30	Journaliers non spécialisés	»	16 80	257,040 »
		10	Demi-ouvriers	»	12 »	36,720 »
		9	Apprentis	»	6 »	16,524 »
			Indemnités familiale et de naissance	»	»	488,000 »
			Indemnité de résidence	»	»	11,200 »
			<i>Commission d'inspection des poudres et explosifs de guerre :</i>			
		1	Ingénieur chimiste	17,000 »	»	17,000 »
		2	Agent techniques	10,500 »	»	21,000 »
		1	Ouvrier qualifié	»	22 40	6,854 40
		4	Journaliers spécialisés	»	18 80	23,011 20
		609				
			Indemnités familiale et de naissance	»	»	6,640 »
			Indemnité de résidence	»	»	3 800 »
			Hauts paies pour chevrons de front et pour déco- ration militaire (art. 4) au personnel militaire placé sans allocations militaires	»	»	6,000 »
			Augmentations de salaires et indemnités de dépla- cement aux salariés	»	»	41,919 20
			<i>A déduire :</i>			
			Montant des dépenses d'ordre personnel intervenant dans le coût des cessions à consentir à d'autres départements et à des tiers, actuelle- ment prévues à l'article 59			4,365,840 »
						1,000 »
			RESTE fr.			4,364,840 »
			A REPORTER fr.			19,263,640 »
			A REPORTER fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
19,551,695 »	21,073,660 »	»	1,521,965 »	
19,551,695 »	21,073,660 »	»	1,521,965 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.				REPORT. fr.
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel.	Salaire jour- nalier moyen.	TOTAUX.	MONTANT de la dépende.	
	REPORT. fr.				19,263,640 »	
h.	<i>Régiment des chars de combat :</i>					
	Indemnités professionnelles au personnel spé- cialiste de la compagnie d'ouvriers	»	»	26,400 »	26,400 »	
i.	<i>Service technique du 4^e régiment d'artillerie d'armée (ancien groupe de projecteurs) :</i>					
1	Agent technique principal	11,000 »	»	11,000 »		
1	Agent technique.	9,000 »	»	9,000 »		
4	Ouvriers de précision	»	23 76	29,082 24		
12	Premiers ouvriers	»	20 99	77,075 28		
6	Ouvriers qualifiés	»	19 47	35,746 92		
24						
	Indemnités pour travaux extraordinaires et sup- plémentaires	»	»	8,800 »		
	Indemnités familiale et de naissance	»	»	9,000 »		
	Hautes paies pour chevrons de front et pour déco- ration militaire (art. 4) au personnel militaire placé sans allocations militaires	»	»	2,000 »		
	Augmentations de salaires et indemnités de dépla- cement aux salariés	»	»	4,095 36	185,799 80	
j.	<i>Service de protection contre les gaz :</i>					
	Traitements et indemnités au personnel civil du laboratoire et indemnité technique au per- sonnel militaire :					
1	Chimiste.	20,000 »	»	20,000 »		
1	Physiologiste	12,000 »	»	12,000 »		
2	Préparateurs	5,700 »	»	11,400 »		
1	Ouvrier qualifié.	»	22 80	6,976 80		
1	Premier ouvrier	»	26 40	8,078 40		
6						
	Indemnités familiale et de naissance	»	»	1,800 »		
	Indemnité technique au personnel militaire pour travaux dangereux et insalubres	»	»	14,400 »		
	Indemnité à la Commission consultative	»	»	1,200 »	75,855 20	
	TOTAL GÉNÉRAL fr.				19,551,695 »	
					A REPORTER. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
19,551,695 »	21,073,660 »	»	1,521,965 »	
19,551,695 »	21,073,660 »	»	1,521,965 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . . fr
			Report . . . fr
		Approvisionnements de toute nature et frais généraux des établissements, services techniques et paves d'artillerie (y compris location, entretien et surveillance des bâtiments, terrains et dépendances non à l'usage de casernement, etc.) :	
	<i>a.</i>	<i>Fonderie Royale de canons :</i>	
		Matériel d'artillerie, bouches à feu, matériel d'accompagnement, affûts, voitures blindées, matériel d'optique; armements et accessoires du matériel d'artillerie et d'accompagnement, etc. fr.	4,378,000 »
		A déduire : crédit pour cessions prévu à l'article 60	55,000 »
		RESTE fr.	4,323,000 »
	<i>b.</i>	<i>Arsenal de construction :</i>	
		Charroi hippomobile, harnais, objets en cuivre, ferrures et objets de maréchalerie, ferblanterie, matériel de bureau de tir, matériel pour les commissions de remonte, etc. fr.	2,759,000 »
		A déduire : crédit pour cessions prévu à l'article 60	323,000 »
		RESTE fr.	2,434,000 »
	<i>c.</i>	<i>Manufacture d'armes de l'Etat :</i>	
		Armes portatives de tout genre avec rechanges, réparations, matériel de tir à la cible, appareils de pointage, etc. fr.	993,000 »
		A déduire : crédit pour cessions prévu à l'article 60	30,000 »
		RESTE fr.	963,000 »
22	<i>d.</i>	<i>Grand parc d'armée :</i>	
		Fournitures d'huiles, de graisses, etc., d'objets et matériel destinés aux unités et services de l'armée; éclairage et chauffage; acquisition et location de terrains; frais de douane et de transport, etc. fr.	2,562,000 »
		A déduire : crédit pour cessions prévu à l'article 60	417,000 »
		RESTE fr.	2,145,000 »
	<i>e.</i>	<i>Parc régionaux, de la division d'artillerie d'armée, des divisions d'infanterie, des dépôts d'armée et du polygone de Brusschaet fr.</i>	67,000 »
	<i>f.</i>	<i>Ateliers de fabrication de munitions :</i>	
		Matières nécessaires pour les ateliers de fabrication de munitions; travaux d'entretien des munitions d'instruction pour les corps de troupe, renouvellement annuel des charges de tir hors de service, etc. fr.	2,329,000 »
		A déduire : crédit pour cessions prévu à l'article 60	1,000 »
		RESTE fr.	2,328,000 »
	<i>g.</i>	<i>Régiment des chars de combat fr.</i>	206,000 »
	<i>h.</i>	<i>Service technique du 4^e régiment d'artillerie d'armée (ancien groupe de projecteurs) fr.</i>	184,000 »
	<i>i.</i>	<i>Service de protection contre des gaz :</i>	
		Entretien du laboratoire des gaz, acquisitions de matériel, chauffage et éclairage.	
		Frais de recherches et d'études fr	76,000 »
		A REPORTER fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926.	DIFFÉRENCES		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
19,531,695	21,073,660	»	1,521,965	
9,726,000	21,189,862	»	11,463,862	<p>ART. 22. — Il y a augmentation notamment du littéra d : « Grand Parc d'Armée » pour les causes suivantes :</p> <p>1° Certains stocks de guerre étant épuisés, on ne peut plus y avoir recours pour faire face aux demandes des unités;</p> <p>2° les demandes de cessions gratuites émanant des établissements d'artillerie sont supérieures à celles de 1926, les établissements ayant renoncé à acquérir dans le commerce certaines matières, telles que : huiles, graisses, combustibles, etc.;</p> <p>3° la hausse du coût des matières s'est accentuée et atteint même parfois 100 %.</p> <p>D'autre part, il y a une diminution considérable provenant :</p> <p>1° des réductions apportées, par raison d'économie, aux allocations destinées notamment à l'Arsenal de construction (litt. b) et aux Ateliers de fabrication de munitions (litt. f);</p> <p>2° du transfert à l'article 60 (nouveau), à concurrence de 828,000 francs, des dépenses d'ordre matériel prévues pour cessions — dont le montant est versé aux Voies et Moyens — à consentir à d'autres Départements ministériels et à des tiers.</p> <p>Il est tenu compte du rattachement à la Manufacture d'armes (litt. c) des dépenses d'entretien du Tir National qui, en 1926, étaient supportées par l'article 26.</p>
29,277,695	42,263,522	»	12,985,827	

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.				
REPORT. . . . fr.						
Traitements, salaires et indemnités du personnel civil, appointé et salarié, et du personnel militaire placé sans allocations militaires des établissements du charroi automobile :						
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel.	Salaire journalier moyen.	TOTAUX.	MONTANT de la dépense.	
<i>a. Magasin d'approvisionnements du charroi automobile :</i>						
1	Agent technique	10,500	»	10,500 »		
1	Agent administratif principal	13,500	»	13,500 »		
2	Agents administratifs	6,500	»	13,000 »		
1	Chef d'atelier	»	26 88	8,225 28		
1	Contremaitre	»	25 76	7,882 56		
2	Chefs d'équipe	»	23 52	14,394 24		
10	Ouvriers qualifiés	»	20 80	63,648 »		
6	Manceuvres spécialisés	»	18 40	33,782 40		
24						
	Indemnité de résidence	»	»	2,800 »		
	Indemnités familiale et de naissance	»	»	16,940 »		
	Hautes paies pour décoration militaire (art. 4) et pour chevrons de front aux militaires placés sans allocations militaires	»	»	4,197 50		
	Majoration de salaires pour travaux insalubres	»	»	1,490 02		
	Frais de déplacement et de mission des salariés	»	»	500 »		
					190,860 »	
<i>b. Usine de réparations du charroi automobile :</i>						
2	Agents techniques principaux	13,500	»	27,000 »		
4	Agents techniques	10,250	»	41,000 »		
6	A REPORTER fr.			68,000 »	190,860 »	
A REPORTER fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
29,277,695	42,263,522	»	12,985,827	
1,105,100	1,189,000	»	83,900	<p>ART. 23. — La diminution provient :</p> <p>1° de la réduction du personnel;</p> <p>2° à concurrence de 4,000 francs, montant des dépenses pour traitements et salaires intervenant dans le coût des cessions et prestations — dont le montant est versé aux Voies et Moyens — à consentir à d'autres Départements ministériels et à des tiers. Cette somme est portée à l'article 61 (nouveau).</p> <p>Il est tenu compte du relèvement provisoire de l'indemnité familiale à partir du troisième enfant. (Arrêté royal du 24 septembre 1926, <i>Moniteur</i> du 29 <i>dito.</i>) (2,040 francs.)</p>
30,382,795	43,452,522	»	13,069,727	

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel.	Salaires journalier moyen.	TOTAUX.	MONTANT de la dépense.	
6	REPORT. fr.			68,000 »	190,860 »	
6	Agents administratifs	7,083 50	»	42,501 »		
1	Portier pointeur	8,160 »	»	8,160 »		
3	Contremaitres	»	41 92	38,482 56		
3	Chefs d'équipe	»	40 08	36,793 44		
32	Ouvriers spécialistes	»	33 52	323,227 84		
25	Premiers ouvriers	»	29 76	227,664 »		
14	Ouvriers qualifiés	»	26 80	114,811 20		
1	Manoœuvre spécialisé	»	20 32	6,217 92		
1	Apprenti	»	12 80	3,916 80		
92						
	Indemnité de résidence	»	»	9,000 »		
	Indemnités familiale et de naissance	»	»	3,600 »		
	Allocations familiales régionales aux salariés	»	»	10,200 »		
	Majoration de salaires pour travaux insalubres	»	»	7,221 60		
	Frais de déplacement et de mission des salariés	»	»	200 »		
	Hauts paies pour décoration militaire (art 4) et pour chevrons de front aux militaires placés sans allo- cations militaires	»	»	7,182 50		
	Primes de rendement	»	»	6,000 »		
					918,178 86	
				TOTAL GÉNÉRAL. . . . fr.	1,109,038 86	
				SOIT, EN CHIFFRES RONDS. . . . fr.	1,109,100 »	
	A déduire :					
	Montant des dépenses d'ordre personnel intervenant dans le coût des cessions et prestations, à consentir à d'autres départements ministériels et à des tiers, actuel- lement prévues à l'article 61				4,000 »	
				RESTE. . . . fr.	1,105,100 »	
				A REPORTER. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
30,382,795	43,452,522	»	13,069,727	
30,382,795	43,452,522	»	13,069,727	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
30,382,795	43,452,522	»	13,069,727	
2,972,200	3,130,800	»	138,600	<p>Art. 24. — Malgré la majoration du crédit demandé au littéra <i>d</i>, — majoration due à la hausse considérable du prix des dérivés du pétrole (hausse du dollar et augmentation des droits de douane) — le présent article est en diminution parce que :</p> <p>1° de fortes réductions ont été apportées aux littéras <i>a</i>, <i>b</i> et <i>c</i> ;</p> <p>2° les dépenses d'ordre matériel (120,000 francs) prévues pour les cessions et prestations — dont le montant est versé aux Voies et Moyens — à consentir à d'autres Départements ministériels et à des tiers, sont déduites du présent article et portées à l'article 62 (nouveau).</p>
33,354,995	46,583,322	»	13,228,327	
DIMINUTION. . . fr.		13,228,327		

NOTE.

Le présent chapitre comprend les chapitres VI et VII du Budget de 1926 qui ont été fusionnés ensuite de la réorganisation du Service des Bâtiments militaires.

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO des articles.	LITTE des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		REPORT. . . . fr.	240,600 »
	b.	<i>Traitements du personnel civil permanent des Régions :</i>			
		<i>1^{re} Région :</i>			
		10 adjoints techniques fr.	124,500 »		
		7 adjoints administratifs	68,750 »		
		14 surveillants	101,050 »		
		2 dessinateurs	18,750 »		
			<hr/>	313,050 »	
		33			
		<i>2^e Région :</i>			
		16 adjoints techniques fr.	235,575 »		
		9 adjoints administratifs	100,125 »		
		24 surveillants	181,350 »		
		3 dessinateurs	34,500 »		
			<hr/>	551,550 »	
		52			
		<i>3^e Région :</i>			
		19 adjoints techniques fr.	221,375 »		
		14 adjoints administratifs	129,250 »		
		28 surveillants	193,350 »		
		3 dessinateurs	24,550 »		
			<hr/>	568,525 »	
		64			
		<i>4^e Région :</i>			
		5 adjoints techniques fr.	67,650 »		
		4 adjoints administratifs	42,500 »		
		6 surveillants	46,275 »		
		1 dessinateur	7,000 »		
			<hr/>	163,425 »	
		16			
		<i>5^e Région :</i>			
		7 adjoints techniques fr.	89,250 »		
		4 adjoints administratifs	37,375 »		
		7 surveillants	51,900 »		
		1 dessinateur	7,500 »		
			<hr/>	186,025 »	
		19			
		<i>6^e Région :</i>			
		12 adjoints techniques fr.	156,100 »		
		8 adjoints administratifs	72,000 »		
		17 surveillants	127,300 »		
		2 dessinateurs	13,750 »		
			<hr/>	369,150 »	
		39			2,151,725 »
	c.	<i>Traitements du personnel civil permanent détaché :</i>			
		<i>A. — Au service des sépultures militaires :</i>			
		7 adjoints techniques fr.	90,000 »		
		4 adjoints administratifs	27,000 »		
		3 surveillants	20,200 »		
		3 dessinateurs	28,750 »		
			<hr/>	165,950 »	
		17			
		A REPORTER fr.		165,950 »	2,392,325 »

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,660,000	4,315,000	»	655,000	<p>Art. 25. — La diminution provient de la réorganisation du Service des Bâtiments militaires, laquelle a amené une réduction du personnel.</p> <p>Le libellé de l'article et celui de l'en-tête du chapitre ont dû être modifiés à la suite de ladite réorganisation.</p> <p>A noter que 22 agents sont détachés au Service de contrôle du casernement à l'armée d'occupation (voir article 46, auquel ces agents émargent actuellement.</p> <p>Il est tenu compte du relèvement provisoire de l'indemnité familiale à partir du troisième enfant. (Arrêté royal du 24 septembre 1926, <i>Moniteur</i> du 29 <i>dit</i>.) (60,000 francs.)</p>
3,660,000	4,315,000	»	655,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT fr.	163,950 » 2,392,325 »
	B. — <i>Au service des pensions :</i>		
	41 adjoints administratifs		90,250 »
	C. — <i>Aux directions des Régions fortifiées :</i>		
	2 dessinateurs		17,000 »
	D. — <i>Aux établissements de fabrication de l'artillerie :</i>		
	17 adjoints administratifs fr.	126,125 »	
	1 surveillant	6,600 »	
	3 dessinateurs	23,500 »	
		156,225 »	
	21		429,425 »
d	Traitements des agents en disponibilité :		
	{ 1 ^o par suppression d'emploi : 28 agents à traitement entier fr.	322,000 »	
	{ 2 ^o pour motif de santé : 7 agents à traitement réduit	59,330 »	
			381,330 »
e	Indemnité de résidence		85,000 »
f	Indemnités familiale et de naissance		180,000 »
g	Frais de collaboration d'ingénieurs, y compris les frais de déplacement		85,000 »
h	Dépenses pour le service des bureaux (fournitures, matériel de dessin, machines à écrire, chauffage, nettoyage, gardiennage, téléphones, frais postaux, etc.)		125,000 »
			3,678,080 »
	A déduire : 1/2 % pour médicaments (approximativement)		18,080 »
		RESTE fr.	3,660,000 »
	Service des bâtiments militaires. — Bâtiments, ouvrages et terrains à l'usage des services de troupe. — Ouvrages de fortifications et mixtes : acquisitions, locations, travaux (y compris main-d'œuvre, matériel de casernement, eau, éclairage, service de vidange, etc.) :		
a	Entretien des bâtiments militaires par les occupants (service de troupe) : entretien locatif, consommation d'eau, éclairage, service de vidange, etc. fr.		3,000,000 »
b	Gros entretien, réparations et renouvellements aux bâtiments militaires et aux ouvrages de fortifications et mixtes; constructions et améliorations, achats et locations éventuels d'immeubles, travaux d'aménagement de plaines et de plantations, acquisitions de matériel et de matériaux pour le service des bâtiments militaires, etc.		4,300,000 »
c	Achat, renouvellement et entretien d'objets mobiliers, d'appareils et engins de gymnastique.		140,000 »
d	Frais d'utilisation et de gardiennage de stands de tir		30,000 »
			7,470,000 »
	A déduire : Crédit compensé par le produit des stands de tir et porté à l'article 63.		1,000 »
		RESTE fr.	7,469,000 »
		A REPORTER. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,660,000	4,315,000	»	655,000	
7,469,000	9,500,000	»	2,031,000	<p>ART. 26. — Malgré une augmentation du coût de l'entretien des bâtiments militaires, due à la majoration des prix unitaires, le présent article accuse une diminution parce que :</p> <p>1° en raison de la situation financière, tous les travaux et fournitures d'entretien ordinaire, de gros entretien, de réparations, de renouvellement, d'amélioration, etc., ont été réduits au strict minimum (litt. a et b);</p> <p>2° les achats, le renouvellement et l'entretien des objets mobiliers, etc., ont été réduits de 50 % (litt. c);</p> <p>3° la participation dans les frais des stands communaux a été également considérablement réduite (litt. d);</p> <p>4° le crédit de 1,000 francs compensé par le produit des stands de tir versé aux Voies et Moyens a été déduit du présent article et porté à l'article 63.</p> <p>Le libellé de l'article a été légèrement retouché pour tenir compte de la réorganisation dont il est question à l'article précédent.</p>
11,129,000	13,815,000	»	2,686,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT fr.			
		Services techniques du génie. — Personnel :			
		Traitements, salaires et indemnités du personnel civil appointé et salarié et du personnel militaire placé sans allocations militaires :			
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel.	Salaire jour- nalier moyen.	TOTALS.	MONTANT de la dépense.
a.		<i>Bataillon de pontonniers :</i>			
2	Chefs d'équipe	»	27 49	16,823 88	
4	Premiers ouvriers	»	22 87	27,992 88	
7	Ouvriers qualifiés	»	21 31	45,646 02	
5	Journaliers ou manœuvres spécialisés	»	17 57	26,882 40	
18					
	Indemnités familiale et de naissance.	»	»	6,400 »	
	Indemnité de plonge	»	»	800 »	
	Hautes paies pour chevrons de front et pour décoration militaire (art. 4) au personnel militaire placé sans allocations militaires	»	»	1,085 »	
	Augmentations de salaires, primes de rendement, indemnités professionnelles et de déplacement aux salariés	»	»	13,870 42	
					139,500 »
b.		<i>Troupes et services de transmission :</i>			
1	Agent technique principal.	9,000 »	»	9,000 »	
2	Chefs d'atelier	»	29 40	17,809 20	
3	Contremaîtres	»	27 50	25,245 »	
1	Chef d'équipe	»	25 10	7,680 60	
38	Premiers ouvriers	»	21 75	252,909 »	
35	Ouvriers qualifiés	»	19 60	209,916 »	
6	Journaliers ou manœuvres spécialisés	»	15 »	27,540 »	
86					
	Indemnités familiale et de naissance.	»	»	32,000 »	
	Hautes paies pour chevrons de front et pour décoration militaire (art. 4) au personnel militaire placé sans allocations militaires	»	»	5,900 20	
					588,000 »
		A REPORTER fr.			727,500 »
		A REPORTER fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		ADQUERSTATION.	DIMINUTION.	
41,129,000	43,815,000	»	2,686,000	
41,129,000	43,815,000	»	2,686,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT . . . fr			
Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement annuel.	Salaire jour- nalier moyen.	TOTALS.	MONTANT de la dépense.
	REPORT . . . fr				727,500 »
<i>c. Régiment de chemin de fer :</i>					
1	Machiniste-instructeur des chemins de fer de l'État	12,500 »	»	12,500 »	
1					
	Indemnités à l'instructeur du cours de signalisation.	»	»	1,200 »	
	Primes et indemnités de mission	»	»	6,140 »	
	Indemnités familiale et de naissance	»	»	360 »	
	Indemnité de résidence	»	»	800 »	
					24,000 »
<i>d. Parc du génie d'armée :</i>					
1	Agent technique	11,000 »	»	11,000 »	
1	Agent administratif principal	10,500 »	»	10,500 »	
3	Agents administratifs	6,500 »	»	19,500 »	
2	Gardiens des forts de Fléron et de Liers	»	13 20	8,078 40	
2	Contremaîtres d'atelier	»	26 80	16,401 60	
20	Ouvriers qualifiés	»	21 60	132,192 »	
12	Manœuvres spécialisés	»	18 40	67,564 80	
9	Manœuvres non spécialisés	»	15 20	41,860 80	
50					
	Indemnités familiale et de naissance	»	»	27,520 »	
	Indemnité de résidence	»	»	3,400 »	
	Hautes paies pour chevrons de front et pour décora- tion militaire (art. 4) au personnel militaire placé sans allocations militaires	»	»	7,000 »	
	Augmentations de salaires et indemnités de déplace- ment aux salariés	»	»	2,402 40	
					347,420 »
	TOTAL GÉNÉRAL fr.				1,095,920 »
					A REPORTER . . . fr

DÉVELOPPEMENTS. - DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
11,129,000 »	13,815,000 »	»	2,686,000 »	
1,095,920 »	1,001,380 »	94,540 »	»	<p>ART. 27. — Il y a réduction du personnel sauf au Bataillon des pontonniers qui a repris certains éléments du Corps des torpilleurs et marins en voie de suppression. La majoration de crédit est attribuable à l'augmentation de certains traitements et salaires (hausse de l'index-number).</p> <p>Il est tenu compte du relèvement provisoire de l'indemnité familiale à partir du troisième enfant. (Arrêté royal du 24 septembre 1926. <i>Moniteur</i> du 29 <i>dito.</i>) (14,520 francs.)</p> <p>Eu égard à la réorganisation du Service des Bâtiments militaires, les articles 27 et 28 qui, en 1926, formaient à eux seuls le chapitre VII sont actuellement compris dans le chapitre VII (nouveau) intitulé « Services techniques du Génie ».</p>
12 224,920 »	14,816,380 »	94,540 »	2,686,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1927

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
		Services techniques du génie. — Approvisionnements de toute nature et frais généraux (y compris : location, entretien et surveillance des bâtiments, terrains et dépendances non à l'usage de casernement, etc.) :
	a.	Bataillon de Pontonniers fr. 188,725 »
	b.	Troupes et services de transmission :
		Matériels téléphonique et télégraphique ; matériel de signalisation ; matériel de radio- télégraphie ; matériel colombophile, etc. 1,418,000 »
28	c.	Régiment de chemin de fer (y compris l'entretien des voies ferrées straté- giques, des quais et raccordements militaires ainsi que des rampes d'embarquement) fr. 387,234 »
		A déduire : crédit pour cessions prévu à l'article 64 150,000 »
		RESTE fr. 237,234 »
	d.	Parc du génie d'armée :
		Polygones du génie de corps d'armée, de la division légère et des écoles du génie 600,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . fr.
CHAPITRE VIII.		
AÉRONAUTIQUE.		
		Aéronautique militaire. — Personnel :
29	a.	Cadre navigant. Indemnités et primes aéronautiques fr. 1,600,000 »
	b.	Cadre spécialiste. Indemnités professionnelles et droits acquis 350,000 »
	c.	Frais de séjour et de déplacements pour missions aéronautiques 40,000 »
		Aéronautique militaire. — Approvisionnements de toute nature, frais généraux et écoles civiles :
	a.	Entretien du matériel aéronautique en service fr. 6,000,000 »
	b.	Achat du matériel aéronautique de renouvellement périodique 8 700,000 »
	c.	Rechanges, approvisionnements et combustibles 6,100,000 »
30	d.	Frais généraux divers et entretien des installations aéronautiques 210,000 »
	e.	Écoles civiles d'aviation (primes pour la formation des élèves pilotes militaires). . . . 1,700,000 »
	f.	Subventions à allouer, par le Ministre, pour concours divers et pour encouragements aux inventions intéressant le matériel militaire 5,000 »
		TOTAL. . . . fr. 22,715,000 »
		A déduire : cessions, à consentir à des tiers, qui font l'objet de l'article 65 300,000 »
		RESTE fr. 22,415,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
12,224,920	14,816,380	94,540	2,686,000	
2,443,959	2,484,550	»	40,591	ART. 28. — Diminution apparente : une somme de 150,000 francs est transférée du littéra c de cet article à l'article 64 relatif aux cessions à consentir par le Département. Il y a en réalité une augmentation de 109,409 francs due notamment : 1° au passage au Bataillon des pontonniers de certains matériels du Corps des torpilleurs et marins en voie de suppression ; 2° à l'achat de matériel de ponts à l'Administration des Ponts et Chaussées ; 3° à l'achat d'une nouvelle machine à vapeur nécessaire au parc du génie d'armée. (1) Total des chapitres VI et VII du Budget de 1926.
14,668,879	17,300,930 ⁽¹⁾	94,540	2,726,591	
DIMINUTION . . fr.		2,632,051		
1,990,000	2,550,000	»	560,000	ART. 29. — La diminution résulte de la réduction du nombre des pilotes, d'une moindre activité aéronautique ainsi que du licenciement des ouvriers civils temporaires.
22,413,000	23,942,300	»	1,527,300	ART. 30. — Malgré l'augmentation du prix d'achat des rechanges nécessaires à l'entretien du matériel en service et du coût des approvisionnements, cet article accuse une diminution provenant : 1° de la réduction du nombre d'avions en service ; 2° à concurrence de 300,000 francs, de ce que les dépenses prévues pour cessions (dont le montant est versé aux Voies et Moyens) à consentir à des tiers, sont déduites du présent article et portées à l'article 65 (nouveau).
24,405,000	26,492,300	»	2,087,300	
DIMINUTION . . fr.		2,087,300		

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉROS des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE IX.			
NOURRITURE DES TROUPES. — FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
Nourriture des troupes — Fourrages :			
a.		Pain	fr. 17,846,053 »
b.		Viande	27,977,808 »
c.		Petits vivres (café, sucre, sel, etc.)	10,415,738 55
d.		Indemnités de nourriture et de ménage	21,240,718 75
e.		Fourrages	45,783,577 90
		TOTAL	fr. 123,263,898 20
A ajouter :			
f.		Nourriture des pupilles non militaires	1,281,880 »
		TOTAL	124,545,778 20
A déduire :			
		Pour les hommes en petite permission ou à l'hôpital	3,609,103 65
		RESTE	fr. 120,936,674 55
g.		Entretien des bâtiments et services d'exploitation	500,067 28
51	h.	Traitements, salaires et indemnités du personnel civil :	
		30 ouvriers civils militarisés	fr. 447,981 60
		345 ouvriers militaires placés sans allocations militaires	1,661,825 10
		345	1,809,806 70
A déduire :			
		1/2 % pour médicaments (approximativement)	9,049 03
		RESTE	fr. 1,800,757 67
		Indemnités familiale et de naissance	137,880 »
		Hautes paies pour chevrons de front et pour décoration militaire (art. 4) aux militaires placés sans allocations militaires	64,860 50
		TOTAL	fr. 2,003,498 17
		TOTAL	fr. 123,440,240 »
A REPORTER fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDIT demandé pour l'exercice 1927.	CRÉDIT alloué pour l'exercice 1926.	DIFFÉRENCES.		Observations.																																																																																																																																																																				
		augmentation.	diminution.																																																																																																																																																																					
				ART. 31.																																																																																																																																																																				
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">HOMMES.</th> <th colspan="3">RATIONS.</th> <th rowspan="2">DÉPENSES.</th> </tr> <tr> <th>Nombre.</th> <th>Grammes.</th> <th>Prix.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td colspan="3" style="text-align: center;">Pain.</td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="2">39,503</td> <td>6,396</td> <td>2,334,540</td> <td>750 1.49</td> <td>3,478,464 60</td> </tr> <tr> <td>33,107</td> <td>12,084,055</td> <td>600 1.28</td> <td>15,467,590 40</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td colspan="2">A déduire pour mise en consommation de 714,000 rations de biscuits de réserve qui ne doivent pas être renouvelées</td> <td>18,946,055 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Litt. a. . . fr.</td> <td>1,400,000 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>17,846,055 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td colspan="3" style="text-align: center;">Viande.</td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="2">39,503</td> <td>6,396</td> <td>2,334,540</td> <td>400 2.56</td> <td>5,976,422 40</td> </tr> <tr> <td>33,107</td> <td>12,084,055</td> <td>300 1.92</td> <td>23,201,385 60</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td colspan="2">A déduire pour mise en consommation de 423,000 rations de viande conservée de réserve qui ne doivent pas être renouvelées</td> <td>29,177,808 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Litt. b. . . fr.</td> <td>1,200,000 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>27,977,808 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td colspan="3" style="text-align: center;">Petits vivres.</td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="2">39,503</td> <td>6,396</td> <td>2,334,540</td> <td>Armée d'occupation 0.89</td> <td>2,077,740 60</td> </tr> <tr> <td>33,107</td> <td>12,084,055</td> <td>Belgique . 0.69</td> <td>8,337,997 95</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Litt. c. . . fr.</td> <td>40,415,738 55</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td colspan="3" style="text-align: center;">Indemnité de ménage.</td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="4">39,503</td> <td>6,389</td> <td>2,331,985</td> <td>Armée d'occupation (caporaux) 0.65</td> <td>1,515,790 25</td> </tr> <tr> <td>32,591</td> <td>11,895,715</td> <td>Belgique . (et soldats) 0.50</td> <td>5,947,857 50</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>2,555</td> <td>Armée d'occupation (Sous- 1 »</td> <td>2,555 »</td> </tr> <tr> <td>516</td> <td>188,340</td> <td>Belgique . (officiers) 0.90</td> <td>169,506 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td colspan="3" style="text-align: center;">Indemnité de nourriture.</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>1,500</td> <td colspan="2">547,500; par jour : fr. 5.40</td> <td>2,956,500 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="3" style="text-align: center;">Indemnité représentative de vivres.</td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="2">8,100</td> <td>6,100</td> <td colspan="2">2,226,500; caporaux et soldats, par jour : fr. 4.39</td> <td>9,774,335 »</td> </tr> <tr> <td>500</td> <td colspan="2">182,500; sous-officiers, par jour : fr. 4.79</td> <td>874,175 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Litt. d. . . fr.</td> <td>21,240,718 75</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td colspan="3" style="text-align: center;">Fourrages.</td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="3">11,971 chevaux.</td> <td></td> <td colspan="2">6,221 chevaux de selle (officiers et troupes), la ration : fr. 10.26</td> <td>23,297,022 90</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">4,950 chevaux de trait ordinaire, la ration : fr. 10.50</td> <td>18,970,875 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">800 chevaux de trait fort, la ration : fr. 12.04</td> <td>3 515 680 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Litt. e. . . fr.</td> <td>45,783,577 90</td> </tr> </tbody> </table>	HOMMES.	RATIONS.			DÉPENSES.	Nombre.	Grammes.	Prix.		Pain.				39,503	6,396	2,334,540	750 1.49	3,478,464 60	33,107	12,084,055	600 1.28	15,467,590 40			A déduire pour mise en consommation de 714,000 rations de biscuits de réserve qui ne doivent pas être renouvelées		18,946,055 »				Litt. a. . . fr.	1,400,000 »					17,846,055 »			Viande.				39,503	6,396	2,334,540	400 2.56	5,976,422 40	33,107	12,084,055	300 1.92	23,201,385 60			A déduire pour mise en consommation de 423,000 rations de viande conservée de réserve qui ne doivent pas être renouvelées		29,177,808 »				Litt. b. . . fr.	1,200,000 »					27,977,808 »			Petits vivres.				39,503	6,396	2,334,540	Armée d'occupation 0.89	2,077,740 60	33,107	12,084,055	Belgique . 0.69	8,337,997 95				Litt. c. . . fr.	40,415,738 55			Indemnité de ménage.				39,503	6,389	2,331,985	Armée d'occupation (caporaux) 0.65	1,515,790 25	32,591	11,895,715	Belgique . (et soldats) 0.50	5,947,857 50	7	2,555	Armée d'occupation (Sous- 1 »	2,555 »	516	188,340	Belgique . (officiers) 0.90	169,506 »			Indemnité de nourriture.					1,500	547,500; par jour : fr. 5.40		2,956,500 »		Indemnité représentative de vivres.				8,100	6,100	2,226,500; caporaux et soldats, par jour : fr. 4.39		9,774,335 »	500	182,500; sous-officiers, par jour : fr. 4.79		874,175 »				Litt. d. . . fr.	21,240,718 75			Fourrages.				11,971 chevaux.		6,221 chevaux de selle (officiers et troupes), la ration : fr. 10.26		23,297,022 90		4,950 chevaux de trait ordinaire, la ration : fr. 10.50		18,970,875 »		800 chevaux de trait fort, la ration : fr. 12.04		3 515 680 »				Litt. e. . . fr.	45,783,577 90
HOMMES.	RATIONS.			DÉPENSES.																																																																																																																																																																				
	Nombre.	Grammes.	Prix.																																																																																																																																																																					
	Pain.																																																																																																																																																																							
39,503	6,396	2,334,540	750 1.49	3,478,464 60																																																																																																																																																																				
	33,107	12,084,055	600 1.28	15,467,590 40																																																																																																																																																																				
		A déduire pour mise en consommation de 714,000 rations de biscuits de réserve qui ne doivent pas être renouvelées		18,946,055 »																																																																																																																																																																				
			Litt. a. . . fr.	1,400,000 »																																																																																																																																																																				
				17,846,055 »																																																																																																																																																																				
		Viande.																																																																																																																																																																						
39,503	6,396	2,334,540	400 2.56	5,976,422 40																																																																																																																																																																				
	33,107	12,084,055	300 1.92	23,201,385 60																																																																																																																																																																				
		A déduire pour mise en consommation de 423,000 rations de viande conservée de réserve qui ne doivent pas être renouvelées		29,177,808 »																																																																																																																																																																				
			Litt. b. . . fr.	1,200,000 »																																																																																																																																																																				
				27,977,808 »																																																																																																																																																																				
		Petits vivres.																																																																																																																																																																						
39,503	6,396	2,334,540	Armée d'occupation 0.89	2,077,740 60																																																																																																																																																																				
	33,107	12,084,055	Belgique . 0.69	8,337,997 95																																																																																																																																																																				
			Litt. c. . . fr.	40,415,738 55																																																																																																																																																																				
		Indemnité de ménage.																																																																																																																																																																						
39,503	6,389	2,331,985	Armée d'occupation (caporaux) 0.65	1,515,790 25																																																																																																																																																																				
	32,591	11,895,715	Belgique . (et soldats) 0.50	5,947,857 50																																																																																																																																																																				
	7	2,555	Armée d'occupation (Sous- 1 »	2,555 »																																																																																																																																																																				
	516	188,340	Belgique . (officiers) 0.90	169,506 »																																																																																																																																																																				
		Indemnité de nourriture.																																																																																																																																																																						
	1,500	547,500; par jour : fr. 5.40		2,956,500 »																																																																																																																																																																				
	Indemnité représentative de vivres.																																																																																																																																																																							
8,100	6,100	2,226,500; caporaux et soldats, par jour : fr. 4.39		9,774,335 »																																																																																																																																																																				
	500	182,500; sous-officiers, par jour : fr. 4.79		874,175 »																																																																																																																																																																				
			Litt. d. . . fr.	21,240,718 75																																																																																																																																																																				
		Fourrages.																																																																																																																																																																						
11,971 chevaux.		6,221 chevaux de selle (officiers et troupes), la ration : fr. 10.26		23,297,022 90																																																																																																																																																																				
		4,950 chevaux de trait ordinaire, la ration : fr. 10.50		18,970,875 »																																																																																																																																																																				
		800 chevaux de trait fort, la ration : fr. 12.04		3 515 680 »																																																																																																																																																																				
			Litt. e. . . fr.	45,783,577 90																																																																																																																																																																				
123,440,240	109,253,675	14,186,565	»	<p>Malgré une diminution des effectifs à nourrir, une réduction du personnel et la mise en consommation de rations (biscuits et viande conservée) de réserve, qui ne doivent pas être renouvelées, le présent article est en augmentation par suite de la hausse du prix des denrées.</p> <p>Il est tenu compte du relèvement provisoire de l'indemnité familiale à partir du 3^e enfant. (Arrêté royal du 24 septembre 1926, <i>Moniteur</i> du 29 dito. (21,240 francs.)</p>																																																																																																																																																																				
123,440,240	109,253,675	14,186,565	»																																																																																																																																																																					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
123,440,240	109,253,675	14,186,565	»	
2,078,160	3,087,235	»	1,009,075	ART. 32. -- La diminution provient de la réduction du personnel et de ce que les achats d'objets de literie sont suspendus. Il est tenu compte du relèvement provisoire de l'indemnité familiale à partir du troisième enfant. (Arrêté royal du 24 septembre 1926, <i>Moniteur</i> du 29 <i>dito.</i>) (27,160 francs.)
14,265,300	40,824,000	»	26,558,700	ART. 33. -- Diminution due : 1° à une forte réduction du personnel ; 2° à ce que les contingents à incorporer en 1927 seront équipés, en grande partie, à l'aide de prélèvements sur les réserves de mobilisation. Il est tenu compte du relèvement provisoire de l'indemnité familiale à partir du troisième enfant. (Arrêté royal du 24 septembre 1926, <i>Moniteur</i> du 29 <i>dito.</i>) (3,600 francs.)
139,783,700	153,164,910	14,186,565	27,567,775	

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . fr.
		REPORT. . . fr.	1,809,321 19 12,420,955 »
		Indemnité de résidence	6,920 »
		Indemnités familiale et de naissance	30,425 60
		Indemnités diverses :	
		1,500 francs au chef du service de l'équipement	} 4,000 »
		2,500 francs, heures de salaires supplémentaires au machiniste-chauffeur de la fabrique militaire de chaussures	
		Hautes paies pour chevrons de front aux militaires placés sans allocations militaires	2,664 50
			1,853,331 29
		A déduire : 1/2 % pour médicaments (approximativement)	9,000 »
		RESTE . . . fr.	1,844,331 29
		TOTAL . . . fr.	14,263,286 29
		Soit, en chiffres ronds, fr.	14,263,300 »
54	»	Combustibles :	
		Achat des combustibles nécessaires à l'armée (y compris les frais de transports)	
		Service vétérinaire et des remotes de l'armée. — Achat de chevaux, achat et entretien de matériel (matériel de campagne, de laboratoire, etc.) :	
	a.	Remonte : achats de chevaux pour l'entretien des effectifs de l'armée :	
		825 chevaux au prix moyen de 4,500 francs fr.	3,712,500 »
35	b.	Reprise, pour compte de la remonte, des chevaux cédés contre remboursement aux officiers montés	300,000 »
	c.	Service vétérinaire :	
		Achat et entretien du matériel vétérinaire de campagne, de laboratoire bactériologique, etc.	2,300 »
		TOTAL . . . fr.	4,015,000 »
		A déduire : cessions, contre paiement, de 78 chevaux d'officiers qui font l'objet de l'article 66	351,000 »
		RESTE. . . fr.	3,664,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
139,783 700	153,164,910	14,186,565	27,567,775	
1,440,000	200,000	1,240,000	»	ART. 34. — En 1926, le crédit ne s'est élevé qu'à 200,000 francs par suite de l'utilisation des stocks de réserve des parcs de combustibles supprimés. Pour 1927, un crédit de 1,440,000 francs est nécessaire, compte tenu de la diminution des effectifs.
3 664,000	2,405,000	1,259,000	»	ART. 35. — Malgré le transfert à l'article 66 (nouveau) du prix (dont le montant est versé aux Voies et Moyens) de 78 chevaux cédés aux officiers, le présent article est en augmentation parce que : 1 ^o le nombre des chevaux à acquérir est plus grand qu'en 1926 (747 au lieu de 515). Il est à remarquer que, pour 1926, les disponibilités résultant de la réorganisation de l'armée ont permis de ramener, par voie d'amendement, de 1,410 à 515 le nombre des chevaux à acquérir pendant ladite année; 2 ^o le prix d'achat des chevaux est passé de 3,500 à 4,500 francs. Le produit que procurera à l'Administration des Domaines la vente des chevaux de réforme est estimé à 1,000,000 de francs en 1927.
144,887 700	155,769,910	16,685 565	27,567,775	
	DIMINUTION. fr.	40,882,210		

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO des articles.	LITTE des dévelop pements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
TRANSPORTS, INDEMNITÉS DE DÉPLACEMENT ET DE DÉMÉNAGEMENT.		
		Transports :
36	a.	Transports par mer, sur canaux, rivières et routes fr. 50,000 »
	b.	Transports généraux par chemins de fer, malles-poste et tramways 8,950,000 »
		Indemnités de déplacement, de déménagement et frais de représentation et de mission :
	a.	Indemnités pour frais de séjour et de parcours aux officiers, militaires de rang subalterne et assimilés, ainsi qu'aux fonctionnaires et agents civils ressortissant au Département de la Défense nationale; indemnités pour frais de déménagement fr. 700,000 »
37	b.	Frais de représentation et de missions spéciales des officiers 500,000 »
	c.	Paiement des billets spéciaux forfaitaires délivrés aux officiers, fonctionnaires et agents civils voyageant pour le service 200,000 »
	d.	Service de documentation de l'État-major général de l'armée 300,000 »
		Section des chemins de fer de campagne en pays rhénan :
	a.	Traitements, salaires et indemnités :
		1 inspecteur fr. 19,200 » 19,200 »
		1 chef de station de 2 ^e classe 17,300 » 17,300 »
		2 chefs de station adjoints de 1 ^{re} classe 15,500 » 31,000 »
		2 chefs de station adjoints de 2 ^e classe 14,200 » 28,400 »
		1 commis principal 12,700 » 12,700 »
		1 commis de 1 ^{re} classe sous-chef de station 10,500 » 10,500 »
		1 commis de 2 ^e classe sous-chef de station 7,900 » 7,900 »
		1 sous-chef de bureau de 2 ^e classe 9,600 » 9,600 »
38		1 agréé 7,000 » 7,000 »
		1 ingénieur principal de 2 ^e classe 19,500 » 19,500 »
		1 inspecteur technique de 2 ^e classe 19,000 » 19,000 »
		1 visiteur principal de locomotive 9,300 » 9,300 »
		1 dessinateur 9,300 » 9,300 »
		<hr/> 45
		200,700 »
	b.	Indemnité de service en Allemagne occupée 108,600 »
	c.	Indemnités familiale et de naissance 5,300 »
		<hr/> TOTAL . . . fr. 314,600 » <hr/>
		TOTAL DU CHAPITRE X. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
9,000,000 »	9,550,000 »	»	550,000 »	ART. 36. — Malgré l'augmentation du prix des transports par chemins de fer, le présent article accuse une diminution due à la réorganisation de l'armée et aux restrictions qui ont été apportées en matière de transports.
1,700,000 »	2,633,000 »	»	933,000 »	ART. 37. — La diminution provient de la réorganisation de l'armée et de la réduction au strict minimum des déplacements de service.
314,600 »	1,357,000 »	»	1,042,400 »	ART. 38. — Réduction du personnel. Il est tenu compte du relèvement provisoire de l'indemnité familiale à partir du troisième enfant. (Arrêté royal du 24 septembre 1926, <i>Moniteur</i> du 29 <i>dit.</i>) (1,200 francs.)
11,014,600 »	13,540,000 »	»	2,525,400 »	
DIMINUTION . . . fr.		2,525,400 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NOMÉRO de l'article	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI		
PENSIONS ET SECOURS. — SUBSIDES.		
		Pensions, allocations et augmentations de ces allocations, et indemnités tenant lieu de pension (y compris les arriérés et les premiers termes de pensions, d'allocations et les indemnités tenant lieu de pension prenant cours en 1927 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année) :
	a.	Pensions provisoires fr. 2,400 »
	b.	Premiers termes des pensions de retraite et ordres nationaux. (Pensions d'ancienneté de service pour officiers et pour militaires de rang subalterne; ordres nationaux décernés pour ancienneté de service; pensions civiles) 405,000 »
	c.	Indemnités aux militaires en dessous du rang d'officier licenciés par réforme 5,000 »
30	d.	Indemnités tenant lieu de pension aux militaires en instance de pension et premiers termes de pensions d'invalidité (y compris les arriérés et éventuellement l'indemnité spéciale pour aide d'une tierce personne) accordés :
		1 ^o Aux militaires entrés sous les armes après l'armistice
		2 ^o A certains militaires mobilisés dont l'origine ou l'aggravation de l'invalidité ne se place pas entre le 1 ^{er} août 1914 et le 30 septembre 1919 1,602,000 »
		3 ^o A certains militaires et assimilés atteints d'invalidité par suite de blessures ou d'infirmités contractées sur le territoire allemand à la suite d'attentats criminels, commis, provoqués ou favorisés par des Allemands
	e.	Subventions aux veuves et autres ayants-droit y assimilés, en attendant la liquidation de leur pension, par application des lois coordonnées sur les pensions militaires. — Premiers termes de ces pensions 230,000 »
	f.	Allocations et augmentations de ces allocations, prévues par les lois coordonnées sur les pensions militaires en faveur des ascendants de militaires célibataires décédés et autres ayants-droit y assimilés. — Premiers termes de ces allocations 245,000 »
40		Allocations tenant lieu de rentes accordées aux vétérans et invalides des guerres de 1864-1866, 1870-1871, ou à leurs ayants droit, par application des décrets du 17 juin et du 13 août 1924 du Haut Commissaire royal Gouverneur des territoires d'Eupen-Malmedy et de La Calamine. Arriérés et premiers termes de ces allocations prenant cours en 1927 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année
		Secours et subsides :
	a.	Secours viagers dont bénéficient des militaires réformés pour infirmités, avant la loi du 24 mai 1912 portant revision des pensions des militaires en dessous du grade d'officier fr. 495,000 »
	b.	Secours non renouvelables à des militaires ou à des agents des services et établissements dépendant du Ministère de la Défense Nationale qui, par suite de malheurs de famille ou d'événements exceptionnels, se trouvent dans une situation particulièrement digne d'intérêt et en faveur desquels la prévoyance ordinaire n'a pu agir efficacement 6,000 »
	c.	Allocations tenant lieu de pension :
		1 ^o A d'anciens militaires (y compris ceux d'Eupen-Malmedy et de la Calamine) ;
41		2 ^o A d'anciens agents des services et établissements dépendant du département de la Défense Nationale qui ne peuvent prétendre à une pension à charge d'une institution de prévoyance ;
		3 ^o A des veuves de militaires de carrière ou d'anciens agents des services du département de la Défense Nationale ne bénéficiant pas d'une rente de survie à charge d'une institution de prévoyance. 280,500 »
	d.	Allocations tenant lieu de pension à des veuves d'officiers qui ont contracté mariage après leur mise à la retraite 474,000 »
		A REPORTER. fr. 952,500 »
		A REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,489,400	4,831,000	»	2,341,600	ART. 39. — Malgré les augmentations de crédits dues à l'application des lois des 28 et 29 juillet 1926 (<i>Moniteur</i> du 4 août 1926, n° 216) relatives respectivement au rajustement et à la péréquation des pensions, etc., il y a diminution résultant, en ordre principal, du passage à la Caisse Nationale des Pensions de la guerre des pensions dans lesquelles entre un élément quelconque dérivant de la guerre (art. 10 du projet de loi budgétaire).
75,000	160,000	»	85,000	ART. 40. — La diminution provient du passage à la Dette publique de toutes les pensions d'invalidité accordées à des anciens militaires par application des articles 48 et 50 du décret du 15 septembre 1923 du Haut-Commissaire Royal Gouverneur d'Epén-Malmedy. Le libellé de l'article a été modifié en conséquence.
1,287,500	1,436,500	»	149,000	ART. 41. — Malgré l'augmentation de crédits nécessitée au littéra a par l'application de la loi du 29 juillet 1926, art. 28, § 3 (<i>Moniteur</i> du 4 août 1926) relative à la péréquation des pensions, etc., il y a diminution provenant : 1° de ce que le licenciement d'un grand nombre d'agents temporaires a permis de réduire l'importance de l'intervention patronale prévue par les lois relatives à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré pour les employés, ouvriers et ouvrières ; 2° de la suppression des secours à des militaires pensionnés avant le 1 ^{er} août 1914 pour affection oculaire, etc., la loi du 29 juillet 1926 précitée revisant, dans un sens favorable, la pension dont bénéficient les intéressés.
3,851,900	6,427,500	»	2,575,600	

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO	LITTÉRA	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
des	des		
articles.	dévelop- pements.		
			REPORT. fr.
			REPORT. . . fr. 952,500 »
e.		Subside à la Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer pour l'affiliation des employés et ouvriers civils des services ressortissant au Département de la Défense nationale	135,000 »
f.		Intervention patronale, prévue par les lois du 10 décembre 1924 et du 10 mars 1925, relatives à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré, pour les employés, ouvriers et ouvrières de l'Administration centrale, ainsi que des établissements et services de l'armée, qui n'ont pas droit à une pension de retraite en vertu des règlements qui les concernent	200,000 »
			TOTAL. fr. 1,287,500 »
42		Rentes et capitaux à allouer, en 1927, aux agents civils des établissements et services de l'armée, victimes d'accidents de travail, ou à leurs ayants droit, y compris les rentes et capitaux prenant cours antérieurement au 1 ^{er} janvier 1927	
			TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
CHAPITRE XII.			
DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
Corps de torpilleurs et marins. — Personnel :			
a.		Traitements, salaires et indemnités du personnel civil et du personnel militaire placé sans allocations militaires :	
		1 agent technique fr.	2,875 »
		1 premier timonier (ouvrier spécialiste)	1,830 »
		1 mécanicien ajusteur (premier ouvrier)	1,545 »
		1 mécanicien ajusteur (ouvrier qualifié)	1,545 »
		2 chauffeurs (manœuvres spécialisés)	3,030 »
		9 ouvriers qualifiés	13,200 »
		2 premiers ouvriers	3,120 »
		1 ouvrier spécialiste	1,685 »
		3 matelots	4,020 »
		21	
		Primes de rendement	2,000 »
		Indemnités familiale et de naissance	1,000 »
		Augmentations diverses et imprévus	4,275 »
		Indemnités professionnelles	2,375 »
			42,500 »
b.		Frais d'instruction du personnel	120,000 »
c.		Indemnités pour travaux de plongée	375 »
			TOTAL fr. 162,875 »
Corps de torpilleurs et marins. — Approvisionnements de toute nature et frais généraux :			
a.		Acquisitions, réparations, entretien et déplacement du matériel fr.	82,200 »
b.		Combustibles, huiles et graisses :	
		Mazout fr.	21,000 »
		Benzol	5,000 »
		Charbon	16,575 »
		Huiles et graisses	3,750 »
			46,325 »
c.		Fournitures diverses et imprévus	10,000 »
			TOTAL fr. 138,525 »
A REPORTER. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,851,900	6,427,500	»	2,575,600	
180,000	150,000	30,000	»	ART. 42. — La majoration provient de l'augmentation du nombre des capitaux et des rentes à allouer.
4,031,900	6,577,500	30,000	2,575,600	
DIMINUTION . fr.		2,545,600		
162,875	601,500	»	438,625	ART. 43 et 44. — La diminution résulte de la suppression du Corps des Torpilleurs et Marins fixée au 31 mars 1927 (arrêté royal du 9 juillet 1926). Les crédits demandés serviront au paiement des traitements, salaires et indemnités du personnel et à l'entretien du matériel jusqu'à la liquidation complète du corps.
138,825	2,852,000	»	2,713,475	
301,400	3,453,500	»	3,152,100	

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT.fr.
45		Service de la sûreté militaire maintenue à l'armée d'occupation :	
		1 fonctionnaire de 3 ^e classe fr.	12,500 » 12,500 »
		2 fonctionnaires de 4 ^e id.	11,000 » 22,000 »
		7 id. 5 ^e id.	9,500 » 66,500 »
		<hr/>	<hr/>
		40	101,000 »
		Indemnité de marche	25,550 »
		Id. de séparation	11,680 »
		Indemnités familiale et de naissance	5,200 »
		Indemnités ou primes éventuelles	10,000 »
		Frais imprévus	10,000 »
		Émoluments et indemnités spéciales de séjour des agents occasionnels	17,400 »
		Indemnités de service en Allemagne occupée.	29,930 »
			<hr/>
		TOTAL fr.	210,760 »
		Traitements et indemnités du personnel du service de contrôle du casernement à l'armée d'occupation :	
	a.	Traitements du personnel :	
		4 adjoints techniques fr.	43,800 »
		7 adjoints administratifs	51,075 »
		2 dessinateurs	17,250 »
		9 surveillants.	60,700 »
		<hr/>	<hr/>
		22	172,825 »
46	b.	Indemnités familiale et de naissance	15,000 »
	c.	Indemnité spéciale de séjour à l'armée d'occupation et indemnité de service en Allemagne occupée	105,000 »
			<hr/>
		TOTAL. fr	292,825 »
		A déduire : 1/2 % pour médicaments (approximativement)	1,325 »
			<hr/>
		RESTE fr	291,500 »
			<hr/>
		A REPORTER. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION	
301,400	3,453,500	»	3,152,100	
210,760	1.060,600	»	849,840	ART. 45 — Réduction du personnel. Il est tenu compte du relèvement provisoire de l'indemnité familiale à partir du 3 ^e enfant. (A. R. du 24 septembre 1926, <i>Moniteur</i> du 29 <i>dit.</i>) (1,200 francs.)
291,500	441,500	»	150,000	ART. 46. — Diminution de personnel provenant de la réduction de la zone d'occupation et de la réorganisation du service. En 1926, le personnel ne comprenait que des agents temporaires. Ceux-ci sont actuellement remplacés par des agents permanents détachés du service des bâtiments militaires. Il est tenu compte du relèvement provisoire de l'indemnité familiale à partir du 3 ^e enfant. (A. R. du 24 septembre 1926, <i>Moniteur</i> du 29 <i>dit.</i>) (3,000 francs.)
803.660	4 955,600	»	4,151,940	

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO des articles.	CITÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.		
			REPORT. . . . fr.	
				REPORT. . . . fr.
47	»	Mobilisation industrielle (y compris les frais d'études).		
		Service du contentieux :		
	a.	Honoraires d'avocats fr.	89,500	»
	b.	Frais de procédure	40,000	»
	c.	Réparation des dommages aux personnes étrangères à l'armée, causés par accidents dont la responsabilité incombe à des militaires en service commandé.	110,000	»
48	d.	Indemnités à payer pour réparation :		
		1° Des dégâts causés aux propriétés et aux récoltes par les manœuvres de troupe fr.	20 000	»
		2° Des dommages matériels causés par accidents de roulage, atterrissages d'avions ou d'aérostats	40,000	»
			60,000	»
	e.	Indemnité au conseiller technique des institutions de prévoyance du Département.	720	»
		Divers et imprévus :		
	a.	Dépenses diverses :		
		Indemnités pour pertes de chevaux fr.	10,000	»
		Réparations aux drapeaux des corps de troupe et acquisition d'objets de deuil	2,000	»
49		Indemnités aux médecins militaires membres du jury d'examen de la Croix-Rouge	3,000	»
		Frais de transmission de télégrammes d'État et de correspondances expédiées par express et frais de communications téléphoniques	30,000	»
		Frais d'entretien de militaires détenus dans les prisons prévôtales	15,000	»
	b.	Dépenses imprévues non libellées au Budget	50,000	»
			TOTAL DU CHAPITRE XII fr	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
803,660 »	4,955,600 »	»	4,151,940 »	
100,000 »	225,000 »	»	125,000 »	ART. 47. — Le crédit est mis en rapport avec les besoins prévus pour 1927.
300,220 »	492,720 »	»	192,500 »	ART. 48 (nouveau). — Dépenses extraites de l'article 48 du budget de 1926 où elles s'élevaient à 492,720 francs. La diminution provient : 1° De la suppression de deux avocats adjoints au 1 ^{er} octobre 1926, d'un troisième au 1 ^{er} juillet 1927 et de deux défenseurs d'office à l'armée d'occupation. 2° De la réduction des crédits prévus pour réparations des dommages aux personnes, dommages matériels et dégâts.
110,000 »	284,470 »	»	174,470 »	ART. 49. — 1° Il y a suppression des crédits prévus : a) Pour subsides aux sociétés d'anciens militaires pour l'acquisition de drapeaux fr. 1,500 b) Pour frais d'hospitalisation et de séjour d'ascendants de certains militaires décédés 1,000 c) Pour frais d'examen médical à l'étranger de ces mêmes ascendants 500 2° Il y a diminution de dépenses pour : a) Indemnités pour pertes de chevaux 5,000 b) Réparations aux drapeaux des corps de troupe et acquisitions d'objet de deuil. 1,000 c) Frais de transmission de télégrammes d'État et de correspondances expédiées par express et frais de communications téléphoniques. 6,000 d) Dépenses imprévues non libellées au Budget 50,000 3° Il y a transfert : A l'article 6 de la part d'intervention dans les dépenses a) du Comité supérieur de contrôle. 108,680 b) de l'Office central des imprimés 790
1,313 880 »	5,957,790 »	»	4,643,910 »	
DIMINUTION. . . fr.		4,643,910 »		TOTAL . . . fr. <u>174,470</u>

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.				
CHAPITRE XIII.				
SERVICES DIVERS.				
		Partie mobile.	Augmentation provisoire.	TOTAUX.
	Partie mobile des traitements et salaires :			
	1. Administration centrale :			
	a) Personnel civil (fonctionnaires, employés et gens de service) fr.	2,419,125	275,760	2,394,885
	b) Délégation militaire auprès du Ministre des Chemins de fer (agents de l'Administration des Chemins de fer).	10,500	1,440	11,940
	c) Matériel (hommes de peine).	46,450	8,760	55,210
	Personnel du Comité supérieur de contrôle (quote-part du Département).	48,100 ⁽¹⁾	»	48,100
	2. Institut cartographique militaire	836,813	131,760	968,573
	3. Officiers et troupes :			
	a) Officiers et assimilés en service actif	31,026,000	3,175,920	34,201,920
	b) Officiers en congé (A. R. du 18 décembre 1925).	6,066,875	600,480	6,667,355
	c) Militaires de rang subalterne	50,031,250	8,008,200	58,059,450
	d) Secrétaires archivistes de trésoriers	411,875	51,840	463,715
	e) Personnel civil militarisé, etc.	362,500	57,600	420,100
	f) Aumôniers et prêtres agréés	190,500	19,280	209,780
	g) Écoles des pupilles de l'armée :			
	Personnel civil enseignant et militarisé, etc.	2,059,400	324,000	2 383,400
	4. Hôpitaux et pharmacies militaires :			
	Infirmières et personnel ouvrier	1,017,750	174,960	1,192,710
	5. Académie militaire :			
	a) École militaire	530,000	79,200	609,200
	b) École de Guerre	34,750	5,760	40,510
	c) Musée royal de l'armée	95,313	14,400	109,713
	A REPORTER fr.	94,907,201	12,929,360	107,836,561
			A REPORTER. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
428,772,070	61,861,553	66,910,517	»	
428,772,070	61,861,553	66,910,517	»	

(¹) L'augmentation provisoire est comprise dans ce chiffre.

ART. 50. — Le crédit a été fixé dans l'hypothèse où l'index number oscillerait entre 721 et 750 pendant toute l'année 1927, ce qui implique l'octroi de 15 tranches de la partie mobile et de 8 tranches de l'augmentation provisoire.

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		Partie mobile.	Augmentation provisoire.	TOTAUX.	
			REPORT . . . fr.		
		REPORT. . . fr.	94,907,201	12,929,360	107,836,561
		6. <i>Armenement, charroi et harnachement de l'armée :</i>			
		a) Établissements, services techniques et parcs d'artillerie	11,036,250	2,016,000	13,052,250
		b) Établissements du charroi automobile	167,722	25,920	193,642
		7. <i>Services techniques du génie :</i>			
		a) Personnel civil des bâtiments militaires	1,988,000	242,640	2,230,640
		b) Personnel des services techniques du génie	623,250	110,480	733,730
		8. <i>Nourriture des troupes, fourrages et autres presta- tions :</i>			
		a) Nourriture des troupes. Personnel.	1,552,500	248,400	1,800,900
		b) Service du couchage. Id.	721,343	121,680	843,023
		c) Équipement des troupes. Id.	685,000	73,920	758,920
		9. <i>Transports :</i>			
		Personnel de la section des chemins de fer de campagne en pays rhénan	103,500	18,000	121,500
		10. <i>Divers :</i>			
		a) Corps de torpilleurs et marins	75,000	3,784	78,784
		b) Service de la Sûreté militaire maintenue à l'armée d'occupation	61,500	7,200	68,700
		c) Service de contrôle du casernement à l'armée d'occupation	112,500	15,840	128,340
		11. <i>Dépenses suites de guerre :</i>			
		Officiers pensionnés maintenus en service, admis au bénéfice de l'arrêté royal du 16 septem- bre 1919 :			
		a) En service actif.	433,500	43,200	476,700
		b) En congé avec traitement entier.	409,500	38,880	448,380
		TOTAL fr.	112,876,766	15,895,304	128,772,070
				A REPORTER . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
128,772,070	61,861,533	66,910,517	»	
128,772,070	61,861,533	66,910,517	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	REPORT . . . fr.
			REPORT . . . fr.
		Arriérés résultant de la péréquation des pensions. (Loi du 29 juillet 1926, art. 32) :	
54	a.	Pensions militaires d'avant-guerre. — Pensions militaires pour ancienneté de service. fr.	7,025,000 »
	b.	Pensions de retraite du personnel civil	4,650,000 »
	c.	Pensions aux anciens militaires mentionnés à l'article 48 du décret du 15 septembre 1923 du Haut-Commissaire Royal, Gouverneur d'Eupen-Malmédy	50,000 »
		Pensions aux veuves et orphelins des titulaires de pensions militaires d'ancienneté à charge de l'Empire allemand et de l'État prussien	50,000 »
		Arriérés résultant du rajustement des pensions. (Loi du 28 juillet 1926) :	
52	a.	Arriérés résultant du rajustement des pensions d'invalidité fr.	845,000 »
	b.	Arriérés résultant du rajustement des pensions aux veuves et autres ayants droit y assimilés	148,000 »
	c.	Arriérés résultant du rajustement des allocations aux ascendants	60,000 »
		DÉPENSES SUITES DE GUERRE.	
		<i>Administration centrale.</i>	
(1)	»	Traitements et indemnités du personnel civil temporaire (<i>pour mémoire</i>)	
(2)	»	Suppléments de traitement pour exercice de fonctions supérieures et indemnités pour travaux supplémentaires aux fonctionnaires et employés de l'Administration centrale (<i>pour mémoire</i>).	
(3)	»	Matériel des organismes temporaires (<i>pour mémoire</i>)	
			A REPORTER . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
128,772,070	61,861,553	66,910,517	»	
8,725,000	»	8,725,000	»	ART. 51 (nouveau). — Le libellé de l'article justifie suffisamment le crédit demandé. Celui-ci ne comprend pas les sommes nécessaires à la Caisse Nationale des pensions de la guerre, pour assurer le paiement des arriérés de la péréquation des pensions visées par l'article 10 de la loi du 2 août 1926 relative au Budget ordinaire de la Défense Nationale pour l'exercice 1926.
1,053,000	»	1,053,000	»	ART. 52 (nouveau). — Le libellé de l'article justifie suffisamment le crédit demandé
»	690,000	»	690,000	(1) ART. 50 de 1926. — Cette dépense n'est plus à envisager en 1927 par suite de la suppression du personnel temporaire
»	5,000	»	5,000	(2) ART. 51 de 1926. — Idem.
»	25,000	»	25,000	(3) ART. 52 de 1926. — Idem.
138,550,070	62,581,553	76,688,517	720,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des Dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.			Report. . . fr.
					Report. . . fr.
		<i>Officiers et troupes.</i>			
		Traitements et indemnités des officiers pensionnés maintenus en service, admis au bénéfice de l'arrêté royal du 16 septembre 1919 :			
	a.	<i>Officiers en service actif :</i>			
		Traitements moyens annuels			
		1 lieutenant-colonel fr.	22,500 »	22,500 »	
		4 majors	19,000 »	76,000 »	
		18 capitaines-commandants	14,900 »	268,200 »	
		20 capitaines	14,750 »	295,000 »	
		17 lieutenants	11,000 »	187,000 »	
		60		848,700 »	
		A déduire pour la pension d'ancienneté		285,000 »	
		RESTE fr.		593,700 »	
		Indemnité de tenue et d'équipement		54,000 »	
		Indemnité de cabinet de consultation		1,200 »	
		Indemnités familiale et de naissance		12,000 »	
53		Indemnité de résidence		50,000 »	
		TOTAL fr.		710,900 »	
	b.	<i>Officiers en congé à traitement entier (A. R. du 18 décembre 1925, n° 20866) :</i>			
		2 lieutenants-colonels fr.	22,500 »	45,000 »	
		12 majors	19,000 »	228,000 »	
		18 capitaines-commandants	14,900 »	268,200 »	
		12 capitaines	14,750 »	177,000 »	
		11 lieutenants et sous-lieutenants	11,000 »	121,000 »	
		55		839,200 »	
		A déduire pour la pension d'ancienneté		230,000 »	
		RESTE fr.		609,200 »	
		Indemnités de tenue et d'équipement		49,500 »	
		Indemnités familiale et de naissance		11,200 »	
		TOTAL fr.		669,900 »	
(1)	»	Traitements, indemnités et solde d'hôpital des militaires appointés et soldés, malades et blessés de guerre restés en traitement dans les hôpitaux (<i>pour mémoire</i>).			
		A REPORTER. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
138,550,070	62,581,553	76,688,517	720,000	
1,380,800	1,432,200	»	51,400	ART. 53. — Diminution du nombre d'officiers de cette catégorie. Il est tenu compte du relèvement provisoire de l'indemnité familiale à partir du troisième enfant. (A. R. du 24 septembre 1926. — <i>Moniteur</i> du 29 <i>dito.</i>) (3,200 francs.)
»	30,000	»	30,000	(*) ART. 54 de 1926. — Vu le petit nombre de malades et blessés de la guerre qui restent encore en traitement dans les hôpitaux, le crédit nécessaire (10,000 fr.) pour 1927 est rattaché à l'article 11 (<i>lit. b</i>).
139,930,870	64,043,753	76,688,517	801,400	

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . fr.
			<i>Dépenses diverses.</i>
(4)	»	Achat de décorations décernées pour faits de guerre (<i>pour mémoire</i>)	
		Service des sépultures militaires :	
	a.	Frais de bureau, de chauffage, d'éclairage, réparation et renouvellement de matériel, etc.	40,000 »
	b.	Entretien des tombes militaires belges situées dans le pays et à l'étranger, y compris quelques petits travaux de parachèvement des cimetières militaires belges.	470,000 »
54	c.	Achat de fleurs et d'arbustes d'ornement pour la décoration des cimetières militaires, des pelouses militaires des cimetières communaux et des tombes	30,000 »
	d.	Achat de concessions pour les tombes des militaires belges, alliés et allemands, restés inhumés dans les cimetières communaux	480,000 »
	e.	Achat de terrains occupés par les cimetières de guerre belges, alliés et allemands; frais d'occupation temporaire de terrains à acquérir ultérieurement	300,000 »
	f.	Entretien des tombes allemandes, renouvellement des croix et réparation des clôtures des cimetières allemands.	300,000 »
		TOTAL.	990,000 »
55	»	Réquisition de véhicules automobiles	
		<i>Dépenses pour cessions et prestations à consentir à d'autres Départements ministériels et à des tiers et dont le montant est versé au Budget des Voies et Moyens :</i>	
56	»	Institut cartographique militaire : personnel.	
57	»	Institut cartographique militaire : matières, etc.	
58	»	Hôpitaux et pharmacies militaires : médicaments et matériel médical	
		Établissements, services techniques et parcs d'artillerie : personnel :	
	a.	Fonderie royale de canons	70,000 »
59	b.	Arsenal de construction	221,000 »
	c.	Manufacture d'armes de l'État	60,000 »
	d.	Grand parc d'armée	33,000 »
	e.	Ateliers de fabrication de munitions	4,000 »
		Établissements, services techniques et parcs d'artillerie : approvisionnements :	
	a.	Fonderie royale de canons	55,000 »
60	b.	Arsenal de construction	325,000 »
	c.	Manufacture d'armes de l'État	30,000 »
	d.	Grand parc d'armée	417,000 »
	e.	Ateliers de fabrication de munitions.	4,000 »
61	»	Établissements du charroi automobile. Personnel	
62	»	Établissements du charroi automobile. Approvisionnements	
63	»	Services techniques du génie. Bâtiments militaires (stands de tir)	
64	»	Services techniques du génie (régiment de chemin de fer).	
65	»	Aéronautique militaire. Approvisionnements.	
66	»	Service vétérinaire et des remotes de l'armée. (Achat de 78 chevaux, au prix de 4,500 francs, à céder, contre paiement, aux officiers).	
		TOTAL DU CHAPITRE XIV.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
139,930,870	64,043,753	76,688,517	801,400	
»	50,000	»	50,000	(¹) ART. 55 de 1926. — Cette dépense n'est plus à envisager en 1927.
990,000	3,517,000	»	2,527,000	ART. 54. — La diminution provient, d'une part, du remaniement complet du service et, d'autre part, de l'achèvement des opérations de rapatriement des corps belges inhumés en Allemagne.
100,000	150,000	»	50 000	ART. 55. — Une somme de 100,000 francs est jugée suffisante pour faire face aux besoins prévus pour 1927 (notamment pour payer les prestataires à l'endroit desquels un jugement interviendrait en 1927).
701,750	»	701,750	»	ART. 56 (nouveau). — Crédit extrait de l'article 9.
998,250	»	998,250	»	ART. 57 (nouveau). — Crédit extrait de l'article 10.
8,500,000	»	8,500,000	»	ART. 58 (nouveau). — Crédit extrait de l'article 13.
385,000	»	385,000	»	ART. 59 (nouveau). — Crédit extrait de l'article 21.
828,000	»	828,000	»	ART. 60 (nouveau). — Crédit extrait de l'article 22.
4,000	»	4,000	»	ART. 61 (nouveau) - Crédit extrait de l'article 23.
120,000	»	120,000	»	ART. 62 (nouveau). — Crédit extrait de l'article 24.
1,000	»	1,000	»	ART. 63 (nouveau). — Crédit extrait de l'article 26.
150,000	»	150,000	»	ART. 64 (nouveau). — Crédit extrait de l'article 28.
300,000	»	300,000	»	ART. 65 (nouveau). — Crédit extrait de l'article 30.
351,000	»	351,000	»	ART. 66 (nouveau). — Crédit extrait de l'article 35.
153,339,870	67,760,753	89,027,517	3,428,400	
AUGMENTATION. . . fr.		85,599,117		

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h1>Recapitulation</h1>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale.
II.	Institut cartographique militaire.
III.	Traitements et indemnités des officiers; traitements, solde et accessoires des troupes
IV.	Hôpitaux et pharmacies militaires
V.	Académie militaire
VI.	Armement, charroi et harnachement de l'armée.
VII.	Services techniques du génie.
VIII.	Aéronautique.
IX.	Nourriture des troupes. — Fourrages et autres prestations
X.	Transports. Indemnités de déplacement et de déménagement
XI.	Pensions et secours. — Subsidés
XII.	Dépenses diverses et dépenses imprévues.
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XIII.	Services divers
	TOTAL du Budget du Ministère de la Défense nationale. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,059,988	5,057,870	22,118	•	
1,552,790	5,683,275	•	2,150,485	
186,850,042	198,086,382	•	11,256,340	
15,055,600	19,058,450	•	5,982,850	
2,071,605	2,114,675	•	43,070	
35,334,995	46,583,322	•	13,228,327	
14,668,879	17,300,930	•	2,652,051	
24,405,000	26,492,300	•	2,087,300	
144,887,700	155,769,910	•	10,882,210	
11,014,600	13,540,000	•	2,525,400	
4,051,900	6,577,500	•	2,545,600	
1,515,880	5,957,790	•	4,643,910	
444,246,979	500,182,404	22,118	55,957,545	
153,359,870	67,760,755	85,599,117	•	
597,606,849	567,943,157	85,621,258	55,957,545	
AUGMENTATION. . . fr.		29,663,692		

NOTE

A remarquer qu'outre des dépenses pour cessions et prestations (art. 56 à 66), lesquelles donnent lieu à versement au Trésor (Budget des Voies et Moyens), le Département de la Défense Nationale prévoit les versements ci-après :

Quotes-parts de la pension à payer par les élèves de l'École militaire en vertu de la loi du 18 mars 1838, modifiée par celles du 8 août 1921, du 28 juillet 1922 et du 28 juillet 1926 fr. 253,000

Produits de l'administration des Domaines. (Vente de chevaux de réforme.) fr. 1,000,000

TOTAL. . . fr. 1,253,000

(90)

ANNEXES
AUX
DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET
DU
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
POUR L'EXERCICE 1927

ART. 11.

- 1° Tableau des effectifs, calcul des traitements, solde, etc. (art. 11, litt. *a*, *b* et *c*);
- 2° Éducation physique (art. 11, litt. *h*);
- 3° Dépenses relatives aux Écoles des Pupilles de l'Armée (art. 11, litt. *k*);
- 4° Dépenses relatives aux Écoles d'Armes (art. 11, litt. *l*);
- 5° Dépenses relatives aux Écoles du Service de santé (art. 11, litt. *m*);
- 6° Dépenses relatives à l'École des Services automobiles (art. 11, litt. *n*);

ART. 12.

- 1° Tableau des effectifs, calcul des traitements (art. 12, litt. *a* et *b*);
 - 2° Tableau des effectifs, calcul de la seconde tranche de l'indemnité de départ (art. 12, litt. *c*).
-

Traitements et indemnités des officiers et assimilés.

TRAITEMENTS.

GRADES.	Effectifs.	Traitements moyens annuels.	MONTANT.
Lieutenants généraux	18	40,000 »	720,000 »
Généraux-majors	28	31,500 »	882,000 »
Colonels	115	25,500 »	2,932,500 »
Lieutenants-colonels	102	21,250 »	2,167,500 »
Majors	281	18,000 »	5,058,000 »
Capitaines commandants (transitoirement)	594	14,900 »	8,850,600 »
Capitaines	842	14,000 »	11,788,000 »
Lieutenants et sous-lieutenants	2,431	10,250 »	24,917,750 »
	4,411		57,316,350 »
A ajouter :			
Pour traitements des officiers de réserve rappelés sous les armes fr.		150,000 »	
Id. des officiers en non-activité		50,000 »	
Pour supplément de fin de carrière		100,000 »	
Pour supplément aux commandants de corps d'armée, de circonscription militaire, au chef d'état-major général de l'armée, au commandant de l'armée d'occupation et aux inspecteurs généraux des armes		46,000 »	
			346 000 »
			57,662,350 »
A déduire : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments (approximativement)			288,350 »
		Reste fr.	57,374,000 »
A ajouter :			
INDEMNITÉS.			
Indemnités à des officiers chargés d'exercer des fonctions supérieures à leur grade			110,000 »
Id. aux officiers montés			865,000 »
Id. de résidence			1,280,000 »
Id. de cabinet de consultation			390,000 »
Id. d'amortissement			350,000 »
Id. de marche			1,530,000 »
Id. de séparation			830,000 »
Id. de premier équipement aux sous-officiers promus sous-lieutenants			692,000 »
Id. de service en Allemagne occupée			1,300,000 »
Id. aux officiers attachés ou détachés au Département de la Défense Nationale			115,000 »
Id. familiale et de naissance			2 010,000 »
Id. spéciales dans les camps (périodes de tir, etc.)			235,000 »
Id. de tenue et d'équipement			4,020,000 »
Id. aux officiers du cabinet			10,000 »
Id. aux officiers ingénieurs des fabrications militaires			73,800 »
Id. aux officiers propriétaires d'un vélo			31,200 »
		TOTAL du litt a de l'art 11 fr.	71,216,000 »

Traitements, solde, indemnités et accessoires des troupes.

TRAITEMENTS, SOLDE ET INDEMNITÉS DES MILITAIRES DE RANG SUBALTERNE.

GRADES.	Effectifs.	Nombre de journées de présence.	Soldes journalières.	Traitements moyens annuels.	MONTANT des sommes prévues :	
					Pour les appointés.	Pour les soldés.
Adjudants chefs de musique	»	»	»	»	»	»
Adjudants	1,745	»	»	7,500	13,087,500	»
Premiers sergents-majors, premiers maréchaux des logis chefs, sous-chefs de musique	8	2,920	8 »	»	»	23,360 »
Sergents-majors, maréchaux des logis chefs, musiciens de 1 ^{re} classe.	670	»	»	7,000	4,690,000	»
Premiers sergents, premiers maréchaux des logis, musiciens de 2 ^e classe	780	»	»	6,200	4,836,000	»
Sergents fourriers, maréchaux des logis fourriers	840	»	»	5,750	4,830,000	»
Sergents, maréchaux des logis, musiciens de 3 ^e classe.	700	»	»	5,480	3,836,000	»
Caporaux clairons, brigadiers trompettes, musiciens de 4 ^e classe	3,680	»	»	5,160	18,988,800	»
Caporaux, brigadiers, musiciens de 5 ^e classe	260	94,900	4 »	»	»	379,600 »
Clairons et trompettes	255	93,075	2 »	»	»	186,150 »
Soldats	243	»	»	4,400	1,078,000	»
Pupilles et cadets non militaires.	10	3,650	2 20	»	»	8,030 »
TOTAUX.	1,450	»	»	4,000	5,800,000	»
Pour mémoire :	490	178,850	1 60	»	»	286,160 »
Militaires placés sans allocations militaires et salariés	1,804	658,460	0 60	»	»	395,076 »
TOTAL	25	»	»	3,700	92,500	»
	15	5,475	1 30	»	»	7,117 50
	210	76,650	0 30	»	»	22,995 »
	2,210	»	»	3,600	7,956,000	»
	1,065	388,725	1 »	»	»	388,725 »
	43,486	15,872,390	0 30	»	»	4,761,717 »
	12,345	»	»	»	65,194,800	»
	1,848	»	»	»	»	6,458,930 50
	45,755	»	»	»	»	»
	59,948	»	»	»	»	»
	2,052	»	»	»	»	»
	62,000	»	»	»	»	»
	800	292,000	0 10	»	»	29,200 »
				Soldés	fr.	6,488,130 50
				Appointés	fr.	65,194,800 »
				A REPORTER	fr.	71,682,930 50

REPORT. . . . fr. 74,682,930 50

A déduire :

1/2 % pour médicaments aux appointés (approximativement) fr.	325,000 »
Pour solde des militaires non appointés en traitement dans les hôpitaux	215,000 »
Pour les militaires en petite permission (miliciens soldés)	215,000 »
	755,000 »
RESTE fr.	70,927,930 50
SOIT fr.	70,930,000 »

A ajouter :

SUPPLÉMENTS DE SOLDE, INDEMNITÉS ET ACCESSOIRES :

Indemnité de séparation fr.	2,364,000 »
Id. de logement	6,340,000 »
Supplément d'allocations aux volontaires de carrière et rengagés soldés mariés	50,400 »
Indemnités aux militaires exerçant des fonctions supérieures à leur grade	30,000 »
Traitements des secrétaires-archivistes de trésoriers (72 agents civils en moyenne)	790,000 »
Indemnités professionnelles (y compris l'indemnité aux maréchaux-ferants en possession du titre de maître).	953,400 »
Supplément de solde aux militaires de l'armée d'occupation	1,370,000 »
Indemnités de service en Allemagne occupée	1,550,000 »
Hautes paies pour chevrons de front	2,230,000 »
Hautes paies pour décorations militaires (article 4 de l'arrêté royal du 17 juillet 1912)	30,000 »
Indemnités aux militaires de rang subalterne licenciés par réforme (art. 88 de l'arrêté royal du 14 novembre 1923)	20,000 »
Salaires et indemnités du personnel civil militarisé et des militaires placés sans allocations militaires (musiciens du 1 ^{er} régiment de guides, militaires sans allocations militaires et salariés, employés à l'Institut militaire d'éducation physique, etc.)	695,700 »
Indemnités aux sous-officiers faisant fonctions d'officier payeur ou d'administration	12,000 »
Indemnités familiale et de naissance	4,980 000 »
Indemnités de voyage ou de mission	30,000 »
Indemnités aux militaires de la Commission interalliée de navigation de campagne et de la Commission interalliée de chemins de fer de campagne	40,000 »
Traitements des interprètes (3 agents) en service à l'armée d'occupation	32,000 »
Indemnités spéciales et suppléments de solde au personnel militaire du corps de torpilleurs et marins	30,000 »
Indemnités de résidence des secrétaires-archivistes civils de trésoriers	36,750 »
Indemnités familiale et de naissance des secrétaires-archivistes civils de trésoriers, du personnel civil militarisé et des militaires placés sans allocations militaires	37,440 »
Traitements, soldes, indemnités des militaires malades et blessés de guerre restés en traitement dans les hôpitaux	10,000 »
	92,581,690 »
TOTAL du litt. b de l'art. 11. fr.	92,581,690 »

ART. 11 (litt. c).

Traitements et indemnités des aumôniers et des prêtres agréés.

Catégories.	Effectifs.	Traitements.	Montant de la dépense.
<i>Culte catholique.</i>			
Aumôniers divisionnaires	9	15,500 »	139,500 »
Id. adjoints de 1 ^{re} classe	9	12,500 »	112,500 »
Id. id. 2 ^e classe	34	10,250 »	348,500 »
	52		600,500 »
A ajouter :			
Indemnité au faisant fonctions d'aumônier en chef fr.			3,600 »
			604,100 »
<i>Culte protestant.</i>			
Aumônier en chef.	1	19,000 »	19,000 »
Id. adjoint de 2 ^e classe	1	10,250 »	10,250 »
Id. auxiliaire	1	8,500 »	8,500 »
	3		37,750 »
A ajouter :			
Pour indemnités de logement, résidence, familiale et de naissance aux aumôniers protestants mariés fr.			3,150 »
			40,900 »
		ENSEMBLE fr.	645,000 »

ART. 11 (LITT. h).

Service de l'éducation physique.

I. — *Institut militaire d'éducation physique.*

A. Équipements et matériel d'éducation physique pour le personnel enseignant et le personnel élève fr	44,012	
B. Laboratoire de physiologie et de chimie biologique	9,000	»
C. Ouvrages, cours, films, matériel didactique. Bibliothèque	6,000	»
D. Indemnités au personnel enseignant :		
Commandant de l'Institut, professeurs et médecins militaires, adjudants moniteurs, sous-officiers moniteurs	15,000	»
	<hr/>	74,012 »

II. — *Équipements et matériel d'éducation physique pour les corps de troupe, les établissements d'instruction et les camps.*

A. Entretien des équipements et du matériel d'éducation physique. — Frais d'organisation des concours à l'intérieur des corps, des corps d'armée et à l'armée. — Frais d'administration résultant de la pratique de l'éducation physique. — Frais résultant de la pratique de la gymnastique, des escrimes, jeux sportifs et sports fr.	49,000	»
B. Exploitation du bassin de natation de la caserne d'Etterbeek (au profit des troupes de la garnison).	42,000	»
C. Frais résultant de compétitions entre l'armée et les armées étrangères	10,000	»
	<hr/>	101,000 »
TOTAL DU LITT. h DE L'ARTICLE 11 fr.	<hr/>	175,012 »

ART. 11 (LITT. k).

Dépenses relatives aux Écoles des pupilles de l'armée.

PERSONNEL :

Indemnité au commandant supérieur des écoles fr. 1,800 »

Personnel civil enseignant :

1 Directeur des études des Écoles primaires, en disponibilité fr.	13,490 »
17 Professeurs	301,102 08
32 Régents	413,683 20
4 Régents en disponibilité	39,660 »
5 Instituteurs des Écoles moyennes	56,333 64
2 Instituteurs des Écoles moyennes, en disponibilité	2,610 24
10 Instituteurs des Écoles primaires	100,366 56
2 Instituteurs des Écoles primaires, en disponibilité	14,673 84
1 Professeur de dessin	12,000 »
1 Maître de chant	2,500 »
1 Professeur sans diplôme	17,500 »
	<hr/>
	973,919 56

76

Personnel civil militarisé, personnel civil non militarisé et militaires placés sans allocations militaires :

1 Secrétaire-archiviste fr.	8,365 »
1 Chef de ménage	6,800 »
1 Archiviste magasinier	6,200 »
1 Concierge	5,520 »
7 Chauffeurs machinistes	47,133 »
2 Aides chauffeurs	11,760 »
3 Machinistes électriciens	17,250 »
2 Aides électriciens	11,040 »
7 Cuisiniers	40,150 »
9 Aides cuisiniers	46,175 »
3 Menuisiers	15,480 »
25 Hommes de peine	130,600 »
12 Garçons de table	62,850 »
14 Veilleurs de nuit	72,500 »
1 Préposé au service des eaux	4,800 »
2 Préposés au service de la salle de bains	9,840 »
	<hr/>
	496,463 »

91

Indemnités familiales et de naissance 76,000 »
Hautes paies pour décorations militaires et pour chevrons de front au personnel militaire placé sans allocations militaires. 8,500 »

DÉPENSES D'ADMINISTRATION :

Frais et entretien du matériel scolaire et nettoyage des classes. fr.	6,200 »
Service du culte	2,150 »
Achat et entretien d'instruments pour le cabinet de physique et de chimie	5,000 »
Fournitures classiques	23,760 »
Abonnements téléphoniques et communications hors réseau.	2,500 »
Service de la bibliothèque	2,400 »
Entretien de bâtiments	120,000 »
Imprévus	8,707 44
	<hr/>
	170,717 44

TOTAL DU LITT. A DE L'ARTICLE 11 fr. 1,727,400 »

ART. 11 (LITT. l).

Dépenses relatives aux écoles d'armes.

<i>Personnel :</i>	École d'infante- rie.	École de cavalerie.	École d'artille- rie.	TOTAUX.
Indemnité au commandant de l'École d'armes fr.	1,800	1,800	1,800	5,400
Indemnité au commandant du Centre d'études techniques	1,500	»	1,500	3,000
Indemnité au commandant de l'École de perfectionnement pour sous-lieutenants.	3,000	»	1,500	4,500
Indemnité au commandant de l'École de sous-lieutenants de réserve	»	»	1,500	1,500
Indemnité aux officiers faisant partie du personnel enseignant (professeurs-adjoints, etc.)	24,000	21,900	48,000	93,900
<i>Dépenses d'administration.</i>				
Achat et entretien d'instruments de laboratoire et de recher- ches.	1,000	1,500	8,000	10,500
Travaux du centre d'études techniques	2,000	»	15,000	17,000
Dépenses pour les cours et bibliothèques (matériaux, ou- vrages techniques et fournitures classiques)	6,100	9,000	17,000	32,100
Dépenses relatives aux Écoles de sous-officiers, cours d'il- létrés, etc.	»	»	600	600
Harnachements anglais.	»	1,500	»	1,500
Abonnement au téléphone	»	600	320	920
Entretien des bâtiments (chauffage, etc.)	122,800	81,000	129,730	333,530
Imprévus	6,000	5,000	3,800	14,800
TOTAUX fr.	168,200	122,300	228,750	519,250

ART. 11 (LITT. m).

Dépenses relatives aux écoles du service de santé.

<i>Personnel :</i>	
Indemnité au commandant de l'École fr.	1,500 »
Indemnité aux professeurs	7,200 »
Indemnité aux répétiteurs de l'École d'application du service de santé	3,600 »
Indemnités aux officiers-professeurs des 4 sections de l'École des officiers du service de santé	14,400 »
<i>Dépenses d'administration :</i>	
Frais d'achat et d'entretien du matériel scolaire et nettoyage des classes	2,500 »
Fournitures classiques.	3,000 »
Service de la bibliothèque.	500 »
Entretien des bâtiments	4,400 »
Imprévus.	1,000 »
TOTAUX fr.	38,400 »

ART. 11 (LITT. n).

Dépenses relatives à l'École des services automobiles.

<i>Personnel :</i>		
Indemnité au commandant de l'École	fr.	720 »
Indemnité aux professeurs		5,040 »
		5,760 »
<i>Dépenses d'administration :</i>		
Frais d'administration	fr.	1,200 »
Frais d'instruction et Fournitures classiques }		4,500 »
Entretien des bâtiments		9,500 »
		12,200 »
	TOTAL. . . fr.	17,960 »

ART. 12.

Traitements et indemnités des militaires admis au bénéfice
des arrêtés royaux du 18 décembre 1925 (n^{os} 20866 et 20867).

Litt. a. — Officiers en congé à traitement entier. (Partie fixe.)

GRADES.	Traitements moyens		Dépenses.
	Effectifs.	annuels.	
Lieutenants Généraux	6	40,000	240,000 »
Généraux-Majors	6	33,500	201,000 »
Colonels	24	27,000	648,000 »
Lieutenants Colonels	14	22,500	315,000 »
Majors	24	19,000	456,000 »
Capitaines Commandants	185	15,700	2,904,500 »
Capitaines	232	14,750	3,422,000 »
Lieutenants et sous-lieutenants	318	11,750	3,736,500 »
	809		11,923,000 »
			A déduire : 1/2 % pour médicaments (approximativement). 59,600 »
		RESTE. . . fr.	11,863,400 »
<i>A ajouter :</i>			
Indemnités de tenue et d'équipement			728,100 »
Indemnités familiale et de naissance			395,000 »
		TOTAL. . . fr.	12,986,500 »

Litt. b. — *Officiers en congé à demi-traitement. (Partie fixe).*

GRADES.	Effectifs.	Demis-traitements annuels	Sommes.
Capitaines.	20	7,375	147,500 »
Lieutenants et sous-lieutenants	30	5,875	176,250 »
	50		323,750 »
A déduire : $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments (approximativement)			1 620 »
	RESTE. . . fr.		322,130 »
A ajouter :			
Indemnités de tenue et d'équipement			45,000 »
Indemnités familiale et de naissance			25,000 »
	TOTAL. . . fr.		392,130 »

Litt. c. — *Sous-officiers. (Seconde tranche de l'indemnité de départ.)*

366 sous-officiers à 6,000 francs fr.	2,196,000 »
640 sous-officiers à 4,000 francs	2,560,000 »
40 sous-officiers à 3,000 francs	30,000 »
1,016	TOTAL . . . fr. 4,786,000 »
A déduire : secondes tranches de ces indemnités payées anticipativement en 1926 en même temps que la première (art. 7 de l'Arrêté royal du 18 décembre 1925, n° 20367)	240,000 »
	RESTE . . . fr. 4,546,000 »